

Conseil du livre

---

Argumentaire sur la situation du  
livre et de la lecture en  
Communauté Wallonie-Bruxelles

---

**Appel à de nouveaux moyens  
pour  
des actions nouvelles**

# Sommaire

## PREFACE DE ROGER LALLEMAND, PRESIDENT DU CONSEIL DU LIVRE

### PREAMBULE

1. LE LIVRE ET LA LECTURE : UN ENJEU CULTUREL MAJEUR
2. LE LIVRE : UN IMPORTANT SECTEUR ECONOMIQUE
3. INFORMATIONS CHIFFREES SUR LA POLITIQUE DU LIVRE ET DE LA LECTURE EN COMMUNAUTE WALLONIE-BRUXELLES ET HORS DE LA COMMUNAUTE.
  - 3.1. Communauté Wallonie-Bruxelles
  - 3.2. Comparaison entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande
  - 3.3. Comparaison entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et LA FRANCE
    - 3.3.1. Remarque préliminaire : la diversité des mécanismes en place
    - 3.3.2. Le « noyau dur » de la promotion de l'écrit : les aides à l'écriture, à la traduction et à l'édition
    - 3.3.3. Les aides en aval : les aides aux librairies et les aides à l'exportation et au rayonnement culturel
    - 3.3.4. Les acquisitions de livres
    - 3.3.5. Le fonctionnement des institutions liées au livre
    - 3.3.6. Comparaison France – Communauté Wallonie-Bruxelles
  - 3.4. Comparaison entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et le Québec

### CONCLUSION

### RECAPITULATIF DES TABLEAUX BUDGETAIRES

## Préface

Le Conseil du livre, que j'ai l'honneur de présider depuis plus de quatre ans, rassemble tous les acteurs de la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires, ... Il a pour mandat de donner au ministre responsable du livre des avis sur toute question relative à la politique du livre et de la lecture publique. Puis-je dire que les débats qui s'y tiennent sont souvent animés, toujours fructueux ?

Fidèle à sa mission, le Conseil a jugé utile d'élaborer cet *Argumentaire sur la situation du livre et de la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles*.

En effet, alors que les médias ont largement répercuté, au printemps 2001, les doléances du secteur des arts de la scène et de celui de l'audiovisuel, le Conseil s'est ému du manque de moyens alloués à la promotion du livre et de la lecture en Communauté française. Il a donc souhaité attirer l'attention sur ce qu'il considère comme un sous-financement structurel.

Les courbes budgétaires révèlent en effet que le livre et la lecture sont nettement défavorisés et ce, depuis une bonne trentaine d'années, par rapport à d'autres grands secteurs de la culture en Communauté française. Cependant - j'y insiste -, le Conseil n'entend pas agir au détriment d'autres arts ou disciplines. Les pages qui suivent montrent qu'il faut envisager la promotion de l'écrit dans une perspective de revalorisation de toutes les politiques culturelles. Elles sont interdépendantes et il serait non seulement insensé mais aussi dommageable de vouloir les mettre en concurrence. Mallarmé disait : « *Un livre, dans notre main [...] supplée à tous les théâtres, non par l'oubli qu'il en cause mais en les rappelant impérieusement, ...* ».

Au demeurant, le Conseil ne demande pas seulement plus de moyens pour le livre et la lecture. Il souhaite aussi que l'argent disponible soit mieux utilisé. Pour y parvenir, il prône la mise en œuvre d'une politique concertée et intégrée qui tienne compte de l'évolution du secteur et inclue plusieurs compétences ministérielles, tant communautaires que régionales ou fédérales.

Les recommandations du Conseil du livre prennent un relief particulier lorsqu'on les situe dans la perspective des résultats d'une récente enquête de l'O.C.D.E., largement commentés dans les médias. Dans le prolongement d'autres études internationales, réalisées au cours de la précédente décennie et dont l'*Argumentaire* rend compte, cette enquête de l'O.C.D.E. a démontré une fois de plus les graves lacunes de nos jeunes en lecture. L'on s'interroge aujourd'hui sur les raisons de cette piètre performance et le système éducatif est mis sur la sellette. Sans nier, bien entendu, le rôle essentiel de l'École, il me paraît que l'*Argumentaire* révèle d'autres causes plus particulièrement liées à la politique culturelle du livre et de la lecture. Il permet de compléter l'information et d'appréhender le problème dans sa complexité et dans sa globalité.

Les nombreuses informations chiffrées que ces pages contiennent pourront paraître austères. Le lecteur pressé peut se reporter à la synthèse qu'il découvrira en fin de volume.

Que dire encore ? Que l'approche budgétaire, qui constitue la trame de l'*Argumentaire* et qui correspond à son objectif initial, ne s'oppose nullement à une vision plus qualitative. A chaque page au contraire, les chiffres renseignent et enseignent avec impartialité. Ils n'ont d'autre ambition que de montrer qu'une démocratie ne saurait se satisfaire d'un faible nombre de lecteurs. Restaurer le goût de lire doit devenir une priorité politique.

A cet égard, le fameux *Fahrenheit 451*, de l'Américain Ray Bradbury, apparaît toujours comme un symbole très puissant de défense de nos valeurs humanistes. Le monde décrit par Bradbury, d'où les livres sont bannis, où l'on s'aplatit devant des écrans, est d'autant plus effrayant qu'il rappelle celui d'aujourd'hui, qui est souvent dominé par une pensée éclatée et par un conformisme sans volonté de maîtrise.

Divers et contradictoires, les livres sont irréductibles à toute forme d'uniformisation ou de standardisation. Ils sont le premier véhicule du savoir et de la réflexion. Partant, ils sont indispensables au développement de l'esprit critique et donc, à l'émancipation intellectuelle et politique des citoyens.

Le Conseil du livre aura atteint son objectif si cet *Argumentaire* valorise leur rôle dans une société qui, bien davantage, devrait être celle « de la connaissance ».

Puis-je dire enfin que nos travaux ne sont pas demeurés sans écho ? Nous avons été reçus par le ministre des Arts et des Lettres, Monsieur Richard Miller. Il nous a convaincus de son attention et de sa volonté d'affirmer une nouvelle politique du livre. Puisse ce modeste opuscule contribuer à sa réussite !

Roger LALLEMAND,  
Président du Conseil du livre.

## Préambule

Le Conseil du livre **constate le manque d'intérêt dont pâtit la culture en Belgique. Il constate également le sous-financement systématique et structurel qui en est la conséquence.** Il se déclare solidaire des actions de sensibilisation qui ont été récemment menées par le secteur des arts de la scène et par celui de l'audiovisuel.

Pour ce qui le concerne - la promotion de l'écrit -, le Conseil du livre :

- attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de définir une politique concertée du livre et de la lecture incluant plusieurs compétences ministérielles tant communautaires que fédérales ou régionales : arts et lettres en priorité, mais aussi éducation, petite enfance, éducation permanente, économie, justice, communication, ... Le ministre qui a le livre dans ses attributions serait amené à jouer un rôle d'interface entre ces différents niveaux de pouvoir ;
- recommande au Gouvernement d'accroître la visibilité réservée au livre dans le cadre des manifestations culturelles prévues à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne ;
- attire l'attention du Gouvernement sur le manque de moyens alloués à la politique du livre et de la lecture, menacée d'asphyxie budgétaire.

Alors que s'élabore le budget 2002 de la Communauté Wallonie-Bruxelles, le Conseil du livre se déclare convaincu de l'impérieuse nécessité d'un refinancement rapide et substantiel de ce secteur.

Cette conviction repose sur :

- l'importance majeure du livre et de la lecture dans la vie culturelle ;
- l'importance majeure du livre dans la vie économique ;
- des informations chiffrées sur la politique du livre et de la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles et hors Communauté Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup>.

Ces trois types d'arguments sont développés dans les pages suivantes.

---

<sup>1</sup> Les données chiffrées présentées dans cette troisième partie de l'argumentaire se veulent aussi récentes, aussi précises et aussi exhaustives que possible. Elles ont pour objectif de proposer un bilan général des moyens affectés à la politique du livre et de la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles. Cependant, lorsqu'elles suggèrent des comparaisons (par exemple entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande), celles-ci doivent être envisagées avec discernement et précaution. En effet, certaines données sont difficilement comparables notamment parce qu'elles correspondent à des réalités culturelles, administratives ou institutionnelles différentes. « Comparaison n'est pas raison ».

# 1. Le livre et la lecture : un enjeu culturel majeur

*« Les livres n'agitent guère les nations, mais ils les conduisent. »*  
(Etienne de Sénancour)

La culture se définit notamment comme :

- l'ensemble des connaissances acquises qui permettent à l'individu de développer son sens critique, son goût du jugement ;
- l'ensemble des aspects intellectuels et créatifs propres à une civilisation, à une nation ;
- l'ensemble des formes acquises de comportement - sociales, politiques, voire économiques - qui caractérisent les sociétés humaines ;

Qu'on l'envisage sous l'une ou l'autre de cette triple acception, la culture ne saurait se développer sans le livre.

En effet, le livre est :

- un vecteur essentiel de la pensée et des idées, qu'il s'agisse de la création contemporaine ou de la conservation patrimoniale ;
- un moyen indispensable de transmission du savoir et de l'information ;
- un facteur essentiel de développement de l'esprit critique et donc, d'émancipation sociale ;
- un outil nécessaire à la prévention de l'illettrisme ;
- un outil nécessaire à l'amélioration des compétences en lecture et donc, à la compréhension des textes ;
- un outil nécessaire au développement de l'esprit de synthèse et au traitement intelligent de l'information ;
- un outil de référence et de formation intellectuelle dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- le support privilégié de la création littéraire et poétique ;
- le garant de nos valeurs humanistes et démocratiques.

Par ailleurs, d'un point de vue historique, la Belgique a été naguère un pays expérimental, visionnaire et futuriste en matière de lecture publique. Elle a joué un rôle très novateur dans ce domaine.

Il est temps de renouer avec cette tradition. On ne saurait en effet méconnaître le rôle fondamental joué par le réseau de la lecture publique dans les processus d'accès à la culture telle que définie plus haut.

En effet, le réseau de la lecture publique est

- un élément fondamental garantissant l'égalité des citoyens dans l'accès au savoir et à l'art de l'écrit ;
- un lieu de médiation entre les publics variés et différenciés et les supports de la lecture ;
- un ensemble de professionnels qui développent des pédagogies de l'accès à la lecture ;
- un important conservatoire de documents accessibles à tous dans tous les domaines de la pensée ;
- un lieu où chacun peut expérimenter des rencontres nouvelles avec la lecture : de l'apprentissage de la lecture à l'utilisation qualitative de l'information disponible sur les nouveaux supports, de la recherche documentaire à la découverte de disciplines, de genres, d'auteurs, ...

Enfin, la maîtrise par la collectivité et ses opérateurs économiques des capacités et moyens d'édition, de diffusion et distribution des supports de transmission du savoir constitue une condition d'accès à une information de qualité, répondant aux objectifs éducatifs, culturels et sociaux de la collectivité.

Ces arguments démontrent la place centrale que devraient tenir le livre et la lecture publique dans la politique culturelle de la Communauté Wallonie-Bruxelles. A cet égard, **le Conseil du livre estime que le « lecteur » doit (re)devenir le centre des préoccupations.** Il n'est pas exagéré, en effet, de parler d'une véritable « crise de la lecture » en Wallonie et à Bruxelles comme le confirment les deux constats suivants :

### 1. *Enquête sur le niveau de lecture des élèves en Belgique francophone*<sup>2</sup>

Trois textes différents (narratifs, informatifs et de type document) étaient soumis aux élèves. Le premier groupe étudié (élèves du primaire) a permis de faire apparaître pour les Belges francophones des résultats moyens. Ils ont répondu correctement à 66% des questions mais dès que les questions se complexifiaient, le taux de réponses positives chutait dramatiquement. Le second groupe (élèves du secondaire) a révélé une situation catastrophique : la Belgique francophone se classe dernière des pays industrialisés (24<sup>e</sup> sur 32 pays), juste avant Trinité et Tobago, la Thaïlande, les Philippines, le

<sup>2</sup> Enquête de l'I.E.A. (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) visant à comparer le niveau de compétence en lecture dans une trentaine de pays. Pour la Belgique francophone, l'enquête a été réalisée sous la supervision du service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège en 1989 (Professeur Crahay). L'étude a été menée auprès de deux populations d'élèves : des élèves de 9 ans (4<sup>e</sup> primaire) et des élèves de 14 ans (2<sup>e</sup> secondaire) dans 32 pays. Au total, près de 200 000 élèves ont été testés. En Belgique francophone, 2 759 élèves de 4<sup>e</sup> primaire, issus de 146 écoles et 2 788 élèves de 2<sup>e</sup> secondaire, issus de 140 écoles ont été testés. Tous les réseaux et les provinces sont représentés de manière proportionnelle. Les garanties scientifiques étaient des plus strictes afin que les résultats soient comparables.

Zimbabwe et le Botswana... Non seulement les performances moyennes sont inquiétantes mais les performances des élèves « aux extrêmes » (les meilleurs et les plus faibles) sont aussi en deçà de celles des autres pays industrialisés. La faiblesse moyenne n'est donc pas compensée par l'existence d'une élite performante. On a cependant pu observer que les élèves fréquentant des écoles mieux pourvues en ressources (présence d'une bibliothèque scolaire régulièrement renouvelée, participation de l'école à des programmes de renforcement de la lecture, participation à des initiatives comme le prix Verseele) obtiennent de meilleurs résultats. Cerise sur le gâteau, la recherche sur les compétences en lecture a été arrêtée en 1993 par la suppression des crédits attribués par le pouvoir politique.

**Il apparaît donc que l'école est le premier lieu où le livre disparaît. C'est pourtant l'un des lieux où il devrait être le plus présent.**

## 2. *Les lecteurs en Communauté Wallonie-Bruxelles*

- **57%** des habitants n'ont acheté aucun livre et **85%** n'ont pas fréquenté une bibliothèque publique au cours des quatre derniers mois<sup>3</sup> ;
- **25%** des personnes ne lisent **jamais** de livres<sup>4</sup> ;
- La Belgique francophone compte **400 000 illettrés** (dont beaucoup sont des illettrés de retour). Quelle que soit l'importance d'autres médias, il faut répéter que la lecture garde, dans notre société, une importance fondamentale, première, irréductible à autre chose qu'elle-même et qu'il est une corrélation entre l'exclusion de la lecture et d'autres formes d'exclusion. Elle est un fait politique. Une démocratie peut-elle se contenter d'un faible nombre de lecteurs ?

**Le Conseil du livre rappelle en outre les nombreux avis qu'il a rendus depuis sa création**, et en particulier, pour ce qui relève du livre comme enjeu majeur de la politique culturelle :

- l'avis n°5 relatif à la place du livre dans les médias de la Communauté Wallonie-Bruxelles;
- l'avis n°6 relatif au manuel scolaire ;
- l'avis n°7 relatif au soutien à la création littéraire ;
- l'avis n°12 relatif à la promotion du livre ;
- l'avis n°13 relatif à la lecture et aux bibliothèques ;
- l'avis n°20 relatif à la traduction littéraire ;
- l'avis n°22 relatif à la sauvegarde des missions de création culturelle et d'éducation permanente à la RTBF ;
- l'avis n°23 relatif à l'alphabétisation ;
- l'avis n°25 relatif au manuel scolaire ainsi que l'argumentaire qui l'accompagnait ;
- l'avis n°26 relatif à une politique du livre en sciences humaines.

Le Conseil du livre recommande au Gouvernement de réexaminer la teneur de ces avis pour élaborer sa future politique du livre et de la lecture.

---

<sup>3</sup> Enquête Marketing Unit à la demande de l'ARC-FIBBC (2000). Autres résultats : 13% ont acheté 1 à 2 livres, 11% (3 à 4 livres), 11% (5 à 9 livres), 6% (10 à 19 livres), 2% (20 livres ou plus).

<sup>4</sup> Enquête Marketing Unit à la demande de l'ARC (1997).

## 2. Le livre : un important secteur économique <sup>5</sup>

Depuis 5 ans, le LENTIC (Laboratoire d'Etudes sur les Nouvelles Technologies de l'Information, la Communication et les Industries Culturelles) réalise, pour le compte du Service de la promotion des lettres, une étude annuelle sur le marché du livre et ses évolutions en Communauté Wallonie-Bruxelles.

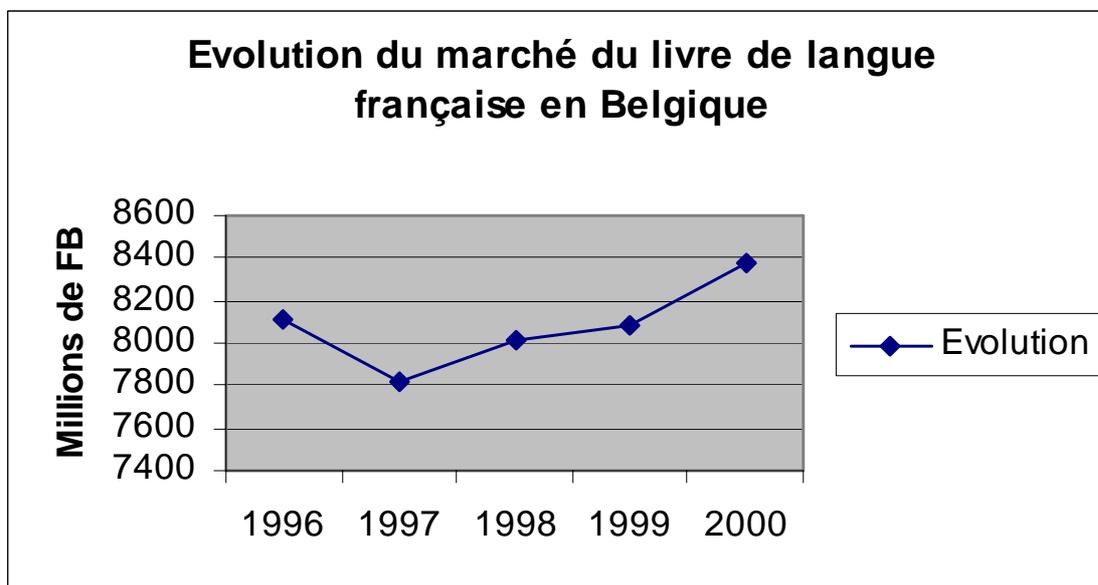
Il est inutile d'entrer ici dans le détail des chiffres communiqués par le LENTIC. Ceux-ci sont à la disposition des autorités de la Communauté Wallonie-Bruxelles. On se bornera à épingler deux faits saillants :

1°) Pour l'année 2000, le marché du livre de langue française en Belgique représente **8, 381 milliards de francs** (HTVA), en hausse de **3,5%** par rapport à 1999. Il s'agit de la plus forte hausse enregistrée depuis 5 ans.

2°) Sur une période de 5 ans (1996-2000), l'évolution, **en francs courants**, du marché du livre de langue française en Belgique se présente comme suit (en millions de francs belges) :

**Tableau 1**

1996	1997	1998	1999	2000	Taux de croissance annuel moyen
8 111	7 814	8 007	8 089	8 381	0,8%



<sup>5</sup> Le « livre » est envisagé ici dans son acception la plus traditionnelle. Cela ne signifie pas que le Conseil du livre minimise l'importance croissante du livre électronique et des technologies ou produits qui l'accompagnent comme enjeu à la fois culturel et économique.

Par ailleurs, il est important de noter l'importance des marchés à l'**exportation** dans l'économie générale du livre en Belgique. Selon des chiffres communiqués par l'ADEB<sup>6</sup>, ceux-ci ont représenté, en 1999, quelque **50 %** du chiffre d'affaires global des éditeurs belges. Le livre est le **seul secteur culturel à réaliser une telle performance à l'exportation**.

Le marché du livre de langue française en Belgique est donc un secteur essentiel du marché des biens et services culturels.

Ces chiffres montrent que l'industrie du livre de langue française en Belgique joue un rôle non négligeable dans la vie économique et qu'elle génère de nombreux emplois. De très nombreux métiers sont en effet concernés, directement ou indirectement, par la « chaîne du livre » : auteurs, illustrateurs, traducteurs, critiques, lecteurs et correcteurs, bibliothécaires, libraires, éditeurs, imprimeurs, relieurs, distributeurs, diffuseurs, transporteurs, manutentionnaires, personnel employé dans le commerce de détail, etc. Au total, le secteur du livre de langue française en Belgique représente **environ 4 500 emplois**.

Les chiffres qui précèdent doivent cependant être tempérés au regard de trois constats :

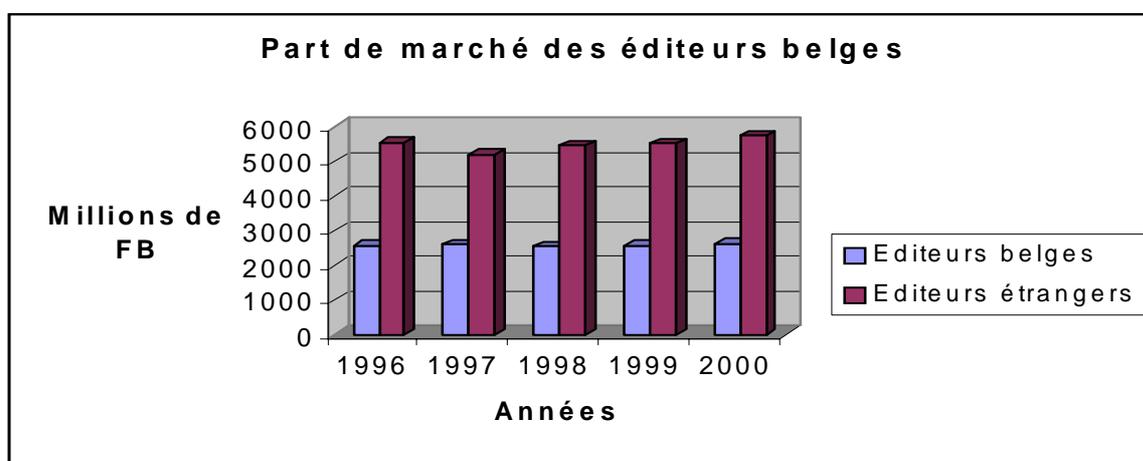
1°) Le taux de croissance annuel moyen de **0,8%** observé sur la période 1996-2000 n'est guère significatif si on le compare au taux de croissance de la consommation des ménages qui, entre 1997 et 1999, a progressé de près de **10 %**.

2°) Entre 1997 et 1999, on a assisté à une augmentation de près de **20%** des dépenses de culture et de loisirs. En comparaison, le potentiel de croissance du marché du livre apparaît donc singulièrement limité.

3°) La part de marché réservée aux éditeurs belges de 1996 à 2000 se présente comme suit (en **francs courants** et en millions de francs belges) :

**Tableau 2**

	1996	1997	1998	1999	2000	TCAM <sup>7</sup>
<b>Livres d'éditeurs belges</b>	2 557	2 592	2 551	2 572	2 624	<b>0,6%</b>
<b>Livres d'éditeurs étrangers</b>	5 553	5 222	5 456	5 517	5 757	<b>0,9%</b>
<b>TOTAL</b>	8 111	7 814	8 007	8 089	8 381	<b>0,8%</b>



<sup>6</sup> Association des éditeurs belges

<sup>7</sup> TCAM = Taux de croissance annuel moyen

Ce tableau fait apparaître que :

- chaque année, depuis 1996, la part de marché des éditeurs belges est à peu près **deux fois moindre** que la part de marché des éditeurs étrangers (essentiellement français) ;
- le taux de croissance annuel moyen des éditeurs belges n'est que de **0,6%** contre 0,9% pour les éditeurs étrangers.

On le voit, seule une **politique active de soutien au livre** - accompagnée d'un **refinancement public substantiel** - est à même de garantir la prospérité et la pérennité de ce secteur, en particulier pour les éditeurs belges de langue française.

En outre, depuis sa création, **le Conseil du Livre a rendu de nombreux avis qui visent à soutenir le livre comme élément majeur de la vie économique** :

- l'avis n°1 relatif à l'adoption d'une législation sur la reprographie à intégrer dans la proposition de loi Lallemand ;
- l'avis n°2 relatif au taux de TVA sur le livre ;
- l'avis n°3 relatif à une réglementation sur le prix du livre ;
- l'avis n°4 relatif au statut fiscal des créateurs ;
- l'avis n°9 relatif au Fonds d'Aide à l'Édition ;
- l'avis n°10 relatif à l'Aide à l'exportation ;
- l'avis n°14 relatif à la reprographie (proposition de loi Lallemand) ;
- l'avis n°15 relatif au prix du livre ;
- l'avis n°16 relatif au Fonds d'Aide à l'Édition ;
- l'avis n°18 relatif au prix du livre ;
- l'avis n°19 relatif au droit de prêt public sur les livres ;
- l'avis n°21 relatif au baromètre des ventes ;
- l'avis n°24 relatif à la reprographie ;
- l'avis n°27 relatif à l'incidence de l'euro sur le commerce du livre ;
- l'avis n°28 relatif à l'exercice du droit de prêt lié au respect du droit d'auteur dans les établissements de prêts de livres ;
- l'avis n°29 relatif à cinq points essentiels de l'avant-projet de loi sur le prix fixe du livre.

Le Conseil du livre recommande au Gouvernement de réexaminer la teneur de ces avis pour élaborer sa future politique du livre.

### 3. Informations chiffrées sur la politique du livre et de la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles et hors Communauté Wallonie-Bruxelles

#### 3.1. Communauté Wallonie-Bruxelles <sup>8</sup>

**Tableau 3<sup>9</sup>**

**Evolution budgétaire de trois grands secteurs culturels – bibliothèques publiques, éducation populaire / jeunesse, théâtre – de 1950 à 1996 (en millions de francs courants)**

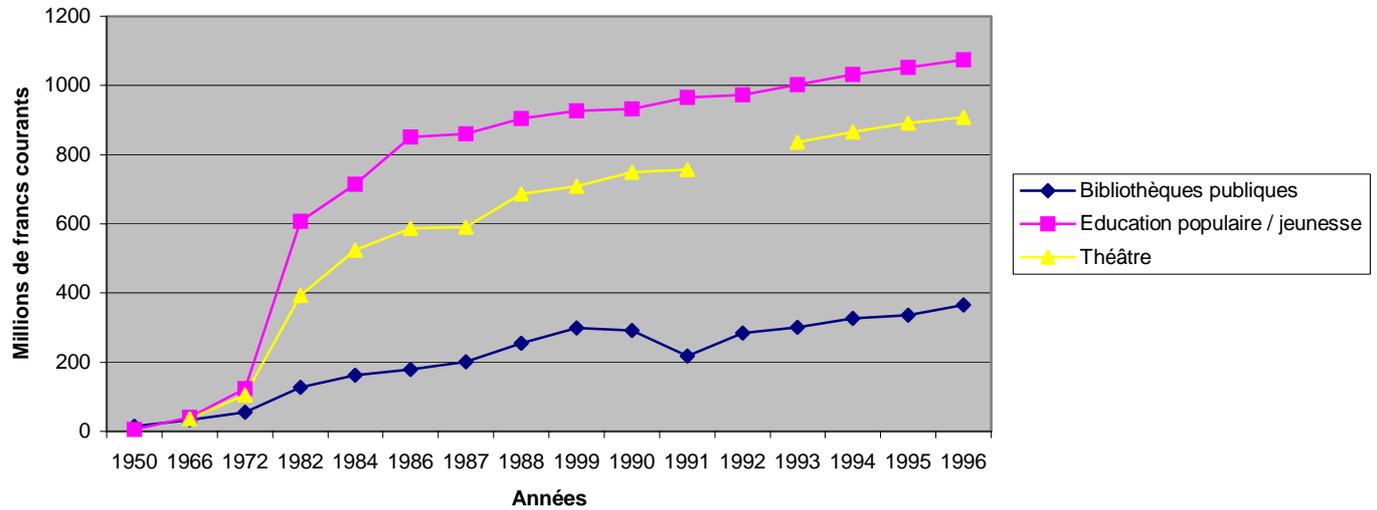
	Bibliothèques publiques	Education populaire / jeunesse	Théâtre
1950	14,03	5,37	
1966	33,55	41,37	37,35
1972	55,5	123	105
1982	128,1	607,5	393,7
1984	162	714,6	524
1986	179	851,9	587,1
1987	201,7	859,7	591,3
1988	254	904	687
1989	298,6	926,8	708,1
1990	291,5	931,8	750,1
1991 <sup>10</sup>	218,2	965	756,6
1992	284	973,8	
1993	300,3	1001,8	836,7
1994	326	1031,4	865,1
1995	335,4	1053,1	892,5
1996	365,3	1074,7	908,2

<sup>8</sup> Les données qui suivent sont tirées de l'édition 2001 du « Bilan de la culture » (Ministère de la Communauté Wallonie-Bruxelles) et du budget 2001, après ajustement, du Service général des lettres et du livre.

<sup>9</sup> Les commentaires relatifs aux tableaux 3,4,5,6,7,8 et 9 figurent en pages 19 et 20.

<sup>10</sup> L'importante baisse de crédits observée en 1991 par rapport à l'année précédente est due à des blocages administratifs.

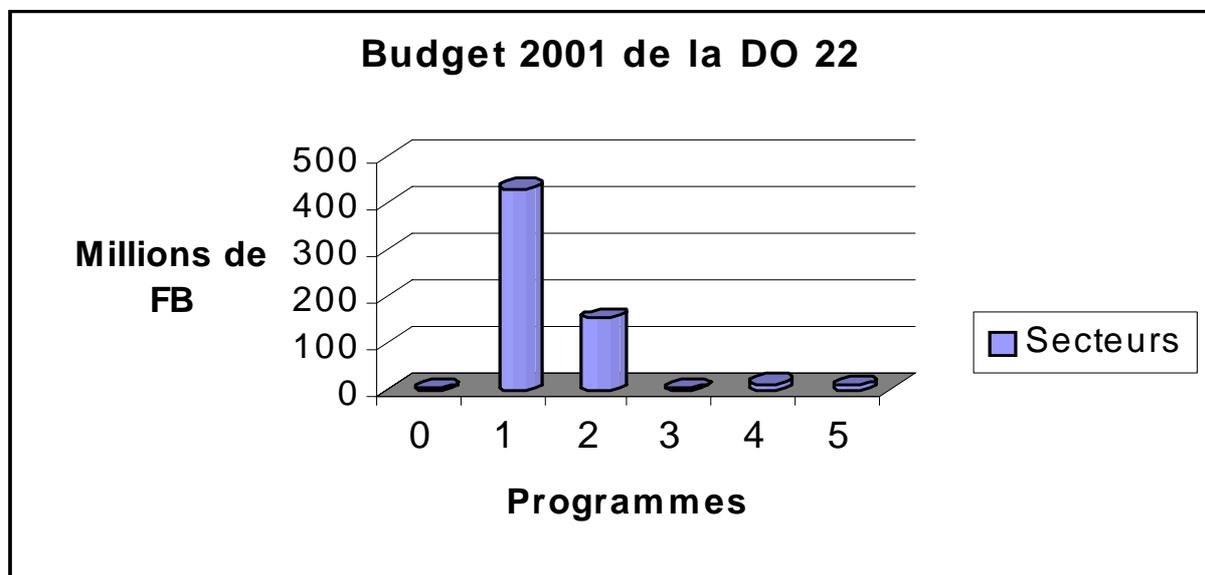
### Evolution budgétaire 1950-1996



**Tableau 4**

**Budget 2001 de la politique du livre et de la lecture - division organique 22 (en millions de francs belges)**

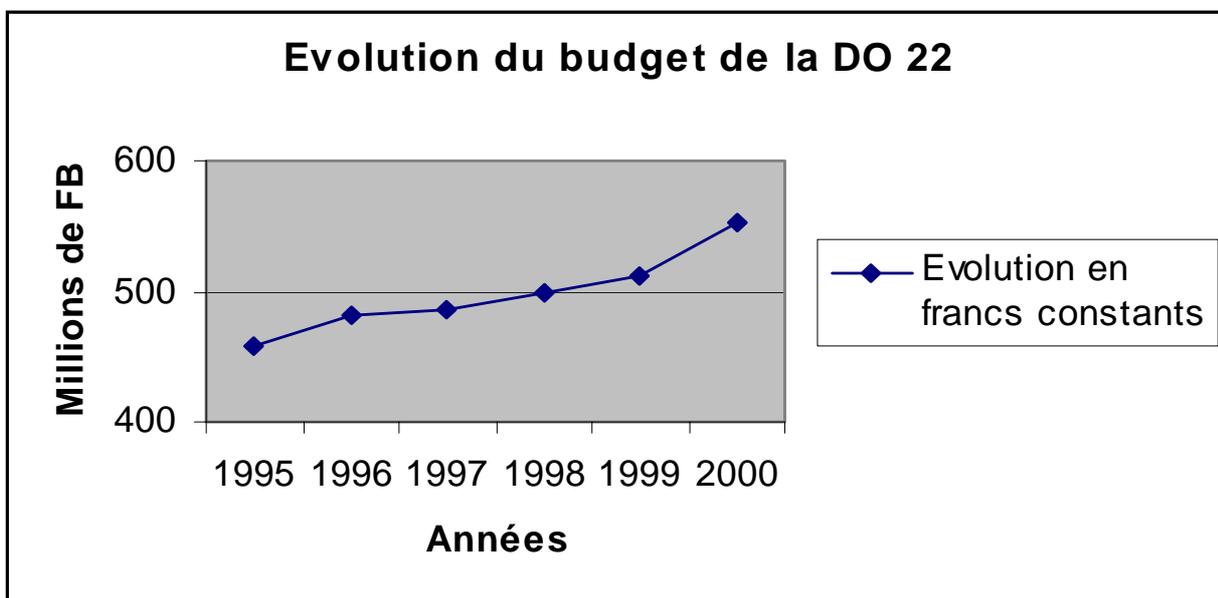
Programme	Montant
0 – Subsistance administration	3,3
1 – Lecture publique	429,9
2 – Lettres françaises et promotion du Livre	155,7
3 – Langues régionales endogènes	4,5
4 – Langue française	13,7
5 - Informatique (bibliothèques publiques)	10,0
<b>TOTAL DO 22</b>	<b>617,1</b>



**Tableau 5**

**Evolution du budget de la politique du livre et de la lecture – division organique 22 , de 1995 à 2001 (en millions de francs belges, en francs courants et en francs constants)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Francs courants</b>	457,6	492,0 +6,99%	503,5 +2,28%	522,2 +3,58%	541,2 +3,51%	601,1 +9,96%	617,1 +2,59%
<b>Francs constants</b>	457,6	482,06 +5,08%	485,42 +0,70%	498,65 +2,66%	511,05 +2,43%	553,55 +7,68%	**** ****



## Tableau 6

Evolution, en millions de francs belges, du budget de la politique du livre et de la lecture – division organique 22, de 1995 à 2001<sup>11</sup>, par rapport aux autres grands secteurs de la politique culturelle EN CE COMPRIS les budgets affectés :

- à l'audiovisuel (dont RTBF et TV5) – DO 25 ;
- à l'enseignement artistique – DO 57 ;
- aux affaires culturelles de la DO 11 ;
- aux affaires culturelles du Fonds social européen – DO 14 ;
- aux infrastructures culturelles – DO 15 ;
- à l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des beaux-arts de Belgique – DO 46.

Le tableau suivant fournit, de 1995 à 2001, le budget affecté à chaque grand secteur de la politique culturelle.

La colonne « % », qui figure en regard de chaque année de référence, donne :

- en premier lieu, le pourcentage représenté par chaque secteur par rapport au budget total affecté chaque année à la politique culturelle de la Communauté Wallonie-Bruxelles (donné en bas de tableau en francs courants, en euros et en francs constants).
- en second lieu, pour le livre et pour les totaux, le pourcentage de progression ou de régression par rapport à l'année précédente.

---

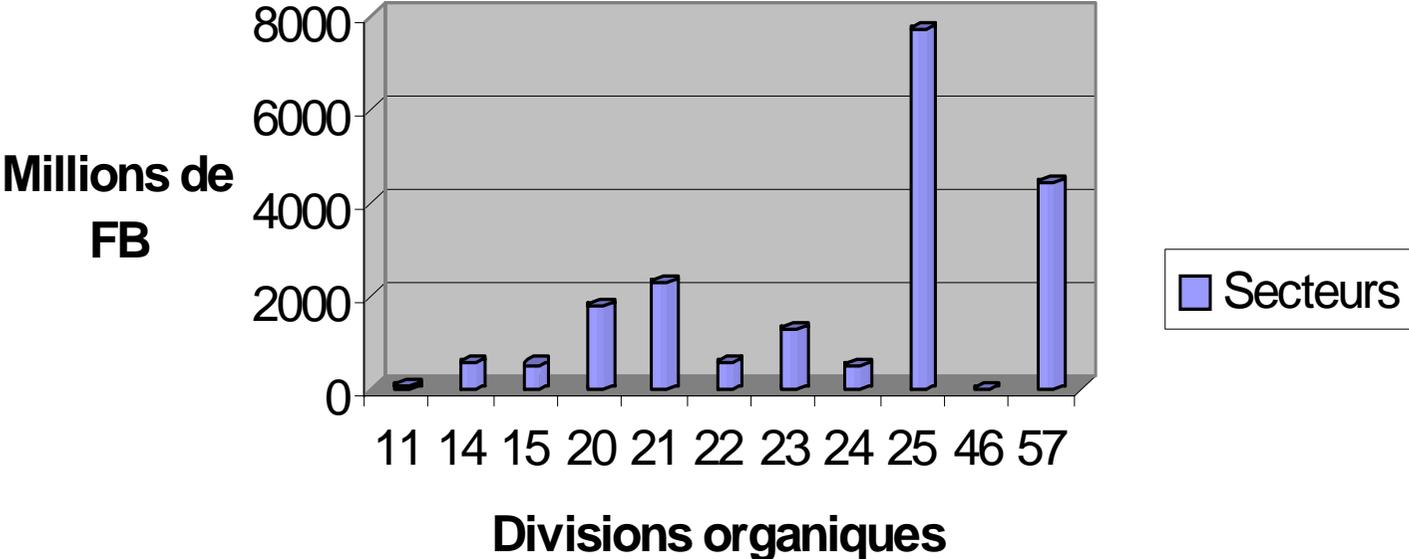
<sup>11</sup> Pour 2001, les chiffres sont provisoires et, dans certains cas, approximatifs. Ils tiennent compte du premier ajustement budgétaire.

D O	Intitulé	1995	%	1996	%	1997	%	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
11	Bibliothèque, cinémathèque, centre de documentation	24,1	0,14	21,7	0,12	22,0	0,12	23,3	0,12	23,3	0,12	18,8	0,09	18,7	NC
	Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté Wallonie-Bruxelles	17,1	0,09	16,1	0,09	27,3	0,15	30,9	0,16	36,6	0,19	61,5	0,31	95,6	NC
14	Actions du Fonds social européen – Formation et réinsertion professionnelle (matières culturelles)	600	3,43	600	3,42	600	3,34	600	3,22	600	3,17	600	3,01	600	NC
15	Infrastructures culturelles <sup>12</sup>	410,9	2,35	408,2	2,32	397,8	2,22	403,2	2,16	430,1	2,27	547,4	2,75	640,4	NC
20	Affaires générales de la Culture <sup>13</sup>	1497,0	8,54	1 493,9	8,51	1 489,6	8,30	1 560,9	8,37	1655,5	8,74	1 800,0	9,03	1 853,9	NC
21	Promotion des arts de la scène	1 828,5	10,43	1 871,7	10,6	1 902,5	10,60	1 980,1	10,62	2 078,3	10,98	2 294,5	11,53	2 492,2	NC
22	<b>LIVRE</b>	<b>457,6</b>	<b>2,60</b> <b>0,00</b>	<b>492,0</b>	<b>2,80</b> <b>+6,99</b>	<b>503,5</b>	<b>2,80</b> <b>+2,28</b>	<b>522,2</b>	<b>2,80</b> <b>+3,58</b>	<b>541,2</b>	<b>2,85</b> <b>+3,51</b>	<b>601,1</b>	<b>3,01</b> <b>+9,96</b>	<b>617,1</b>	<b>2,9</b> <b>2,6</b>
23	Jeunesse et Education permanente	1 057,9	6,03	1 073,0	6,12	1 095,1	6,10	1 112,7	5,97	1 170,4	6,18	1 276,9	6,41	1 310,5	NC
24	Patrimoine et arts plastiques	215,6	1,23	231,1	1,32	234,3	1,30	270,9	1,45	255,1	1,35	310,1	1,56	338,6	NC
	Personnel des établissements extérieurs	153,2	0,87	162,5	0,93	170,6	0,95	190,4	1,02	209,0	1,10	223,3	1,12	230	NC
25	Audiovisuel et Multimédia (dont RTBF et TV5)	7 105,5	40,50	6 982,7	39,7	7 239,6	40,37	7 587,0	40,72	7 579,9	40,04	7 694,7	38,64	7 782	NC
46	Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	38,2	0,22	38,5	0,22	30,6	0,18	40,3	0,22	46,1	0,24	40,2	0,20	46,6	NC
57	Enseignement artistique	4 134,8	23,57	4 161,4	23,70	4 226,4	23,57	4 316,9	23,17	4 309,7	22,77	4 446,3	22,34	4 744	NC
	<b>TOTAL en francs courants</b>	<b>17 540,4</b>	<b>100 %</b> <b>0,00%</b>	<b>17 555,8</b>	<b>100 %</b> <b>+0,09</b>	<b>17 939,3</b>	<b>100 %</b> <b>+2,14</b>	<b>18 635,2</b>	<b>100%</b> <b>+3,74</b>	<b>18 932,0</b>	<b>100 %</b> <b>+1,57</b>	<b>19 914,8</b>	<b>100 %</b> <b>+5,00</b>	<b>20 769,6</b>	<b>NC</b>
	<b>Total en millions d'euros</b>	<b>434,82</b>		<b>435,19</b>		<b>444,7</b>		<b>461,95</b>		<b>469,31</b>		<b>493,67</b>		<b>514,86</b>	<b>NC</b>
	<b>Total en francs constants</b>	<b>17 540,4</b>	<b>100 %</b> <b>0,00%</b>	<b>17 198,2</b>	<b>100%</b> <b>-1,96</b>	<b>17 295,0</b>	<b>100%</b> <b>+0,56</b>	<b>17 796,1</b>	<b>100%</b> <b>+2,82</b>	<b>17 879,1</b>	<b>100%</b> <b>+0,47</b>	<b>18 340,5</b>	<b>100%</b> <b>+2,52</b>	<b>*****</b>	<b>NC</b>

<sup>12</sup> Une faible part des crédits de la division organique 15 (Infrastructures culturelles) est affectée au budget de la lecture publique.

<sup>13</sup> Une faible part des crédits de la division organique 20 (Affaires générales de la culture) est affectée au budget de la lecture publique. En 2000, ces crédits se sont montés à quelque 25 millions de francs. Depuis 1998, la dotation de la Communauté Wallonie-Bruxelles à la Commission communautaire française (Cocof) pour les matières culturelles est à charge de cette division organique.

### Budget 2000 de la culture (global)



**Tableau 7**

Evolution, en millions de francs belges, du budget de la politique du livre et de la lecture – division organique 22, de 1995 à 2001<sup>14</sup>, par rapport aux autres grands secteurs de la politique culturelle EN CE NON COMPRIS les budgets affectés :

- à l'audiovisuel (dont RTBF et TV5) – DO 25 ;
- à l'enseignement artistique – DO 57 ;
- aux affaires culturelles de la DO 11 ;
- aux affaires culturelles du Fonds social européen – DO 14 ;
- aux infrastructures culturelles – DO 15 ;
- à l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des beaux-arts de Belgique – DO 46.

Le tableau suivant fournit, de 1995 à 2001, le budget affecté à chaque secteur de la politique culturelle, envisagée de manière restrictive.

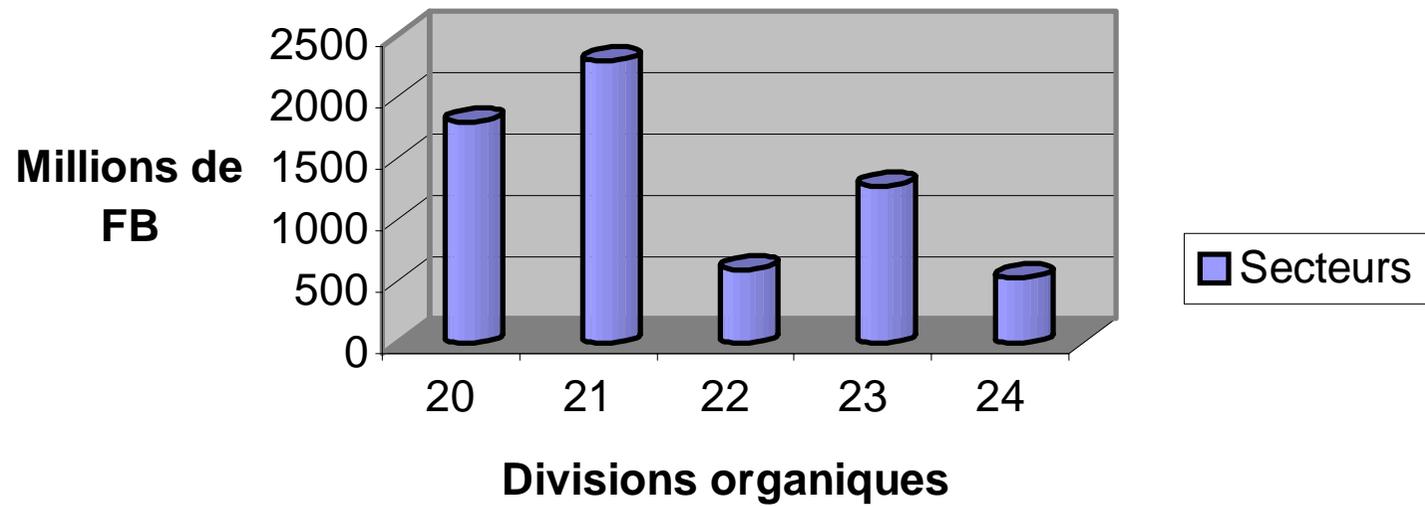
La colonne « % », qui figure en regard de chaque année de référence, donne :

- en premier lieu, le pourcentage représenté par chaque secteur par rapport au budget total affecté chaque année à la politique culturelle de la Communauté Wallonie-Bruxelles (donné en bas de tableau en francs courants, en euros et en francs constants).
- en second lieu, le pourcentage de progression ou de régression par rapport à l'année précédente.

DO	Intitulé	1995	%	1996	%	1997	%	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
20	Affaires générales de la Culture	1497,0	28,73	1 493,9	28,06 -0,21	1 489,6	27,60 -0,29	1 560,9	27,69 +4,57	1655,5	28,01 +5,72	1 800,0	27,67 +8,03	1 853,9	NC
21	Promotion des arts de la scène	1 828,5	35,10	1 871,7	35,16 +2,31	1 902,5	35,27 +1,62	1 980,1	35,13 +3,92	2 078,3	35,17 +4,73	2 294,5	35,28 +9,43	2 492,2	NC
<b>22</b>	<b>LIVRE</b>	<b>457,6</b>	<b>8,77</b>	<b>492,0</b>	<b>9,24</b> <b>+6,99</b>	<b>503,5</b>	<b>9,33</b> <b>+2,28</b>	<b>522,2</b>	<b>9,26</b> <b>+3,58</b>	<b>541,2</b>	<b>9,16</b> <b>+3,51</b>	<b>601,1</b>	<b>9,24</b> <b>+9,96</b>	<b>617,1</b>	<b>9</b> <b>NC</b>
23	Jeunesse et Education permanente	1 057,9	20,32	1 073,0	20,15 +1,41	1 095,1	20,30 +2,02	1 112,7	19,74 +1,59	1 170,4	19,80 +4,93	1 276,9	19,62 +8,35	1 310,5	NC
24	Patrimoine et arts plastiques	215,6	4,14	231,1	4,34 +6,71	234,3	4,34 +1,37	270,9	4,80 +13,5	255,1	4,32 -5,84	310,1	4,76 +17,74	338,6	NC
	Personnel des établissements extérieurs	153,2	2,94	162,5	3,05 +5,73	170,6	3,16 +4,75	190,4	3,38 +10,4	209,0	3,54 +8,9	223,3	3,43 +6,00	230	NC
	<b>TOTAL en francs courants</b>	<b>5 206,8</b>	<b>100 %</b>	<b>5 324,2</b>	<b>100 %</b> <b>+2,21</b>	<b>5 395,6</b>	<b>100 %</b> <b>+1,33</b>	<b>5 637,2</b>	<b>100%</b> <b>+4,29</b>	<b>5 909,5</b>	<b>100 %</b> <b>+4,61</b>	<b>6 505,9</b>	<b>100 %</b> <b>+9,17</b>	<b>6 842,3</b>	<b>NC</b> <b>NC</b>
	<b>Total en millions d'euros</b>	<b>129,07</b>		<b>131,98</b>		<b>133,75</b>		<b>139,74</b>		<b>146,49</b>		<b>161,27</b>		<b>169,6</b>	<b>NC</b>
	<b>Total en francs constants</b>	<b>5 206,80</b>		<b>5 216,65</b>	<b>100%</b> <b>+0,19</b>	<b>5 201,90</b>	<b>100%</b> <b>-0,29</b>	<b>5 382,96</b>	<b>100%</b> <b>+3,37</b>	<b>5 580,34</b>	<b>100%</b> <b>+3,54</b>	<b>5 991,28</b>	<b>100%</b> <b>+6,86</b>	<b>*****</b>	<b>NC</b> <b>NC</b>

<sup>14</sup> Pour 2001, les chiffres sont provisoires et, dans certains cas, approximatifs. Ils tiennent compte du premier ajustement budgétaire.

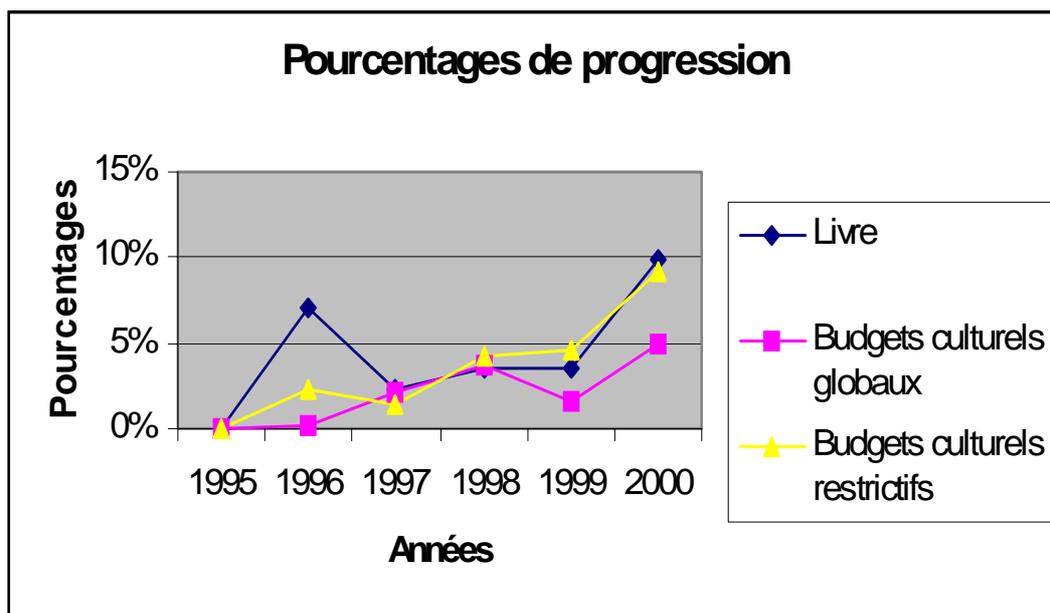
### Budget 2000 de la culture (restrictif)



**Tableau 8**

Situation, en millions de francs courants et en pourcentages, des budgets alloués à la politique du livre et de la lecture de 1995 à 2000 par rapport à l'ensemble des crédits culturels envisagés de manière globale (cf. tableau 6) et de manière restrictive (cf. tableau 7)

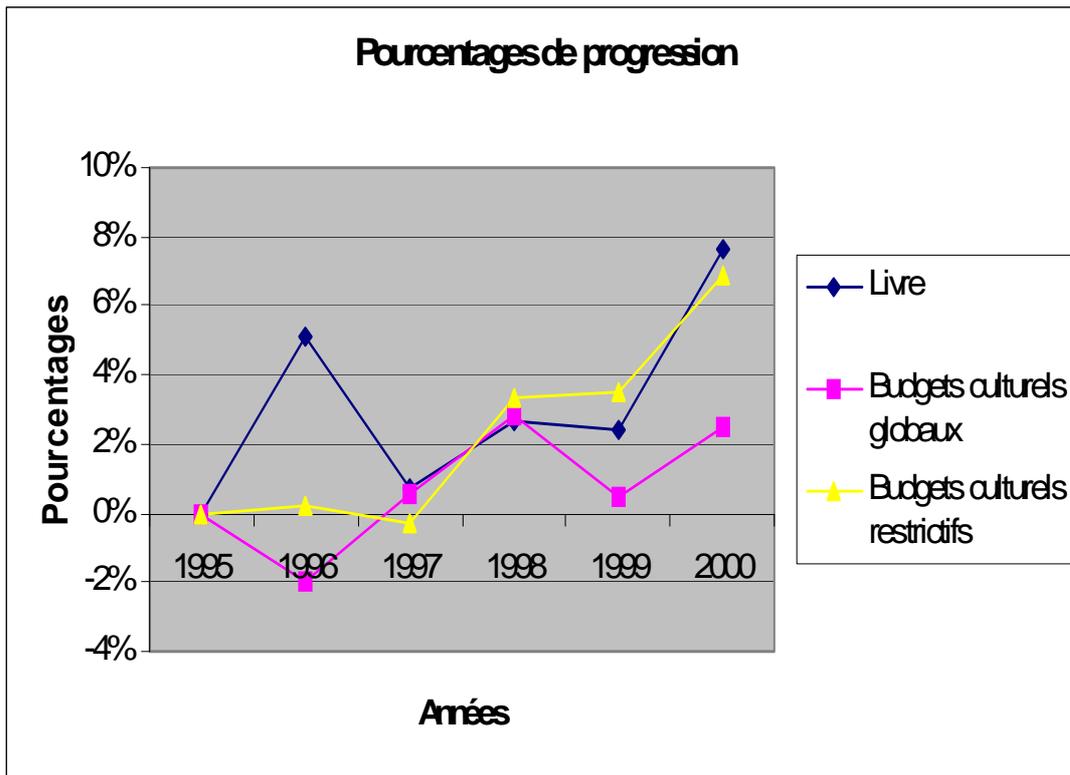
	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>LIVRE</b>	457,6	492,0 +6,99%	503,5 +2,28%	522,2 +3,56%	541,2 +3,51%	601,1 +9,96%
<b>Budgets culturels globaux</b>	17 540	17558,2 +0,09%	17 939,0 +2,14%	18 635,2 +3,74%	18 932,0 +1,57%	19 914,8 +5,00%
<b>Budgets culturels restrictifs</b>	5 206,80	5 324,2 +2,21%	5 395,6 +1,33%	5 637,2 +4,29%	5 909,50 +4,61%	6 509,50 +9,17%



**Tableau 9**

Situation, en millions de francs constants et en pourcentages, des budgets alloués à la politique du livre et de la lecture de 1995 à 2000 par rapport à l'ensemble des crédits culturels envisagés de manière globale (cf. tableau 6) et de manière restrictive (cf. tableau 7)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>LIVRE</b>	457,6	482,06 +5,08%	485,42 +0,70%	498,65 +2,66%	511,05 +2,43%	553,55 +7,68%
<b>Budgets culturels globaux</b>	17 540	17198,2 -1,96%	17 295,0 +0,56%	17 796,1 +2,82%	17 879,1 +0,47%	18 340,5 +2,52%
<b>Budgets culturels restrictifs</b>	5 206,80	5 216,65 +0,19%	5 201,90 -0,29%	5 382,96 +3,37%	5 580,34 +3,54%	5 991,28 +6,86%



Les tableaux 3 à 9 appellent les remarques suivantes :

- Le tableau 3 (et le graphique qui l'accompagne) est particulièrement éclairant **quant au sous-financement du secteur des bibliothèques publiques** lorsqu'on le compare à deux autres grands secteurs de la politique culturelle. Les courbes du graphique montrent clairement le fossé qui s'est creusé à partir du milieu des années soixante. En 1966, les budgets étaient plus ou moins équivalents. Trente ans plus tard, le secteur des bibliothèques publiques obtient un financement à peu près **trois fois moindre** que celui de l'éducation populaire / jeunesse ou que celui du théâtre.
- Entre 1995 et 2000, le budget culturel total de la Communauté Wallonie-Bruxelles est passé, **en francs constants**, de **17 540, 4 millions** de francs à **18 340, 5 millions** de francs, soit une progression de **4,36%**. Cette progression peut être comparée à celle des budgets culturels de l'ensemble des institutions belges<sup>15</sup> qui, de 1995 à 1999, ont progressé de quelque **9 %** en francs constants. Soit plus de **deux fois plus**.
- En 2000, le budget affecté à la DO 22 (livre) a représenté **3,01%** de l'ensemble des dépenses culturelles de la Communauté Wallonie-Bruxelles **envisagées de manière globale** (cf. tableau 6). Après une longue période de stagnation, il s'agit d'une progression de **0,16%** par rapport à l'année précédente et de **0,21%** par rapport aux années 1996 à 1999.
- En 2000, le budget affecté à la DO 22 (livre) a représenté **9,24%** des dépenses culturelles de la Communauté Wallonie-Bruxelles **lorsqu'on les envisage de manière restrictive** (cf. tableau 7). Il est important d'observer que cette proportion ne représente **aucune réelle progression par rapport aux exercices antérieurs** et représente même une légère régression par rapport à 1997 (1995 : 8,77% ; 1996 : 9,24% ; 1997 : 9,33% ; 1998 : 9,26% ; 1999 : 9,16%).
- Entre 1995 et 2000, le budget de la DO 22 (livre) est passé, **en francs courants**, de **457,60 millions** de francs à **601,1 millions** de francs, soit une augmentation de **23, 87%**.
- Entre 1995 et 2000, le budget de la DO 22 (livre) est passé, **en francs constants**, de **457,60 millions** de francs à **553,67 millions** de francs, soit une progression de **17, 35%**. Il est important d'observer que cette progression est peu significative étant donné la faible part occupée par cette DO dans l'ensemble des budgets culturels de la Communauté Wallonie-Bruxelles, qu'on les envisage de manière globale ou de manière restrictive.

---

<sup>15</sup> En 1999, les budgets culturels de l'ensemble des institutions belges s'élevaient à **100,9 milliards** de francs. Le budget culturel de la Communauté Wallonie-Bruxelles représentait 18% de ce montant soit **18, 9 milliards** de francs. Plus précisément, les budgets culturels en Belgique étaient ainsi répartis :

- Communes flamandes : 32%
- Communes wallonnes : 10%
- Communes bruxelloises : 3%
- Provinces flamandes : 3%
- Provinces wallonnes : 2%
- Région de Bruxelles-Capitale : 0,6%
- Région wallonne : 2%
- Cocof : 0,3%
- VGC : 0,5%
- Communauté flamande : 25%
- **Communauté Wallonie-Bruxelles : 18%**
- Communauté germanophone : 0,4%
- Etat fédéral : 3%
- Loterie nationale : 0,4%
- Fondation Roi Baudouin : 0,03%

Source : *Bilan de la culture* (Edition 2001), Ministère de la Communauté Wallonie-Bruxelles, pp.55-57.

- Entre 1999 et 2000, le budget de la DO 22 (livre) est passé, **en francs courants**, de **541, 2 millions de francs** à **600, 1 millions** de francs, soit une progression de **9,96 %**. Cette progression n'a été que de **2, 59%** entre 2000 et 2001. Le tableau 8 montre comment situer cette progression par rapport aux crédits culturels envisagés de manière globale (+5,00%) ou de manière restrictive (+9,17%).
- Entre 1999 et 2000, le budget de la DO 22 (livre) est passé, **en francs constants**, de **511, 5 millions de francs** à **553,55 millions** de francs, soit une progression de **7,68 %**. Cette progression n'a été que de **2, 43%** entre 2000 et 2001. Le tableau 9 montre comment situer cette progression par rapport aux crédits culturels envisagés de manière globale (+ 2,52%) ou de manière restrictive (+6,86%).

En conclusion, le Conseil du livre :

- constate la faible part réservée à la politique du livre et de la lecture dans le budget de la culture en Communauté Wallonie-Bruxelles : en 2000, à peine **3 %** de ce budget envisagé de manière globale et **9,24%** de ce budget envisagé de manière restrictive, ce qui ne représente aucune réelle progression par rapport aux exercices antérieurs ;
- constate également la faible progression, en francs constants, du budget global de la culture en Communauté Wallonie-Bruxelles entre 1995 et 2000 : + **4,36%**, à comparer avec la progression de **9%**, en francs constants, des budgets culturels en Belgique (tous niveaux de pouvoir confondus) entre 1995 et 1999.
- constate néanmoins la progression du budget affecté au livre et à la lecture : + **17,35%**, en francs constants, entre 1995 et 2000, soit environ **quatre fois plus** que la progression enregistrée, au cours de la même période, par le budget total affecté à la culture par la Communauté Wallonie-Bruxelles (+ 4,36%) ; **cependant, pour importante que paraisse cette progression, elle est très loin de combler le retard de financement accumulé depuis une trentaine d'années** (comme le montre le tableau 3) ;
- constate, en particulier, la progression du budget affecté au livre et à la lecture pour l'exercice budgétaire 2000 : + **9,96 %** par rapport à l'année précédente, en francs courants (à relativiser cependant par comparaison avec les **9,17%** d'augmentation de l'ensemble des budgets culturels envisagés de manière restrictive) ;
- recommande dès lors au Gouvernement :
  - de poursuivre, dans les années à venir, la politique de rattrapage budgétaire en faveur du livre et de la lecture observée au cours de l'exercice 2000. Une telle politique devrait se donner pour objectif d'aboutir, à moyen terme, à un réel refinancement du secteur qui en a bien besoin comme en atteste, par exemple, le sous-financement des bibliothèques publiques observé sur une période de trente ans (de 1966 à 1996) ;
  - de veiller au refinancement structurel des budgets culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles.

**Tableau 10<sup>16</sup>**

**Ventilation des crédits affectés en 2001 aux lettres françaises et à la promotion du livre – Programme 2 de la division organique 22 (après le 1<sup>er</sup> ajustement budgétaire, en millions de francs belges)**

<b>Activité</b>	<b>Allocation de base</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
21 – Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres	01.01	Dépenses de toute nature liées aux projets de chèque-lire	3,5
	12.40	Service de la Promotion des Lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	22,1
	33.16	Aide à la création et à la traduction littéraires	18,0
	33.17	Aide à l'édition littéraire	15,0
	33.18	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	28,7
	<b>Total pour l'activité 21</b>		
22 – Acad.royale de langue et de litt.fr. – Fonds national de litt.	33.23	Subventions aux publications de l' Académie royale de Langue et de Littérature françaises	2,0
	33.28	Subventions au Fonds national de Littérature	1,4
	<b>Total pour l'activité 22</b>		
23 – Archives et Musée de la Littérature	33.15	Subvention aux Archives et Musée de la Littérature	46,5
	74.21	Achats d'archives littéraires pour les Archives et Musée de la Littérature	0,0
	<b>Total pour l'activité 23</b>		
24 – Promotion du livre belge de langue française	12.42	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	1,2
	33.26	Promotion du livre	8,9
	81.01	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	1,0
	81.02	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs	7,3
	81.03	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	0,0
	81.04	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires	0,1
	<b>Total pour l'activité 24</b>		
<b>Total pour le Programme 2</b>			<b>155,7</b>

<sup>16</sup> Les commentaires des tableaux 10,11 et 12 figurent en page 25.

**Tableau 11****Ventilation des crédits affectés en 2001 à la lecture publique – Programme 1 de la division organique 22 (après le 1<sup>er</sup> ajustement budgétaire, en millions de francs belges)**

<b>Activité</b>	<b>Allocation de base</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
11 – Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre	01.01	Dépenses de toute nature liées à la politique d'accueil des élèves et l'animation des bibliothèques publiques	6,6
	01.02	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique, au livre et à la langue française	26,3
	12.20	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	2,0
	12.30	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux Centres de lecture publique de la Communauté française et au C.L.P.C.F.	3,0
	12.34	Initiatives du Centre de lecture publique de la Communauté française	4,0
	33.14	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	1,0
	43.05	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	4,4
	<b>Total pour l'activité 11</b>		
12 – Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les bibliothèques publiques et les centres de lecture publique de la Communauté française	12.31	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, pour les bibliothèques et les centres de lecture publique	13,2
	<b>Total pour l'activité 12</b>		
13 – Développement de centres de documentation	33.04	Subventions liées à des conventions destinées au développement de Centres de documentation et de Centres d'archives privées (pour mémoire)	0,0
	<b>Total pour l'activité 13</b>		
14 – Interventions aux bibliothèques publiques. Loi Destrée 1921	33.07	Subventions aux bibliothèques (loi du 17 octobre 1921), aux associations, aux organismes de promotion de la lecture (pour mémoire)	0,0
	43.07	Subventions aux bibliothèques reconnues (loi du 17 octobre 1921) – Région de langue française (pour mémoire)	0,0
	43.08	Subventions aux bibliothèques reconnues (loi du 17 octobre 1921) – Région bruxelloise (pour mémoire)	0,0
	<b>Total pour l'activité 14</b>		

<sup>17</sup> Ce montant ne concerne que les cinq bibliothèques publiques qui dépendent directement de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

15 – Interventions aux services publics de la lecture – Décret du 28 février 1978	33.10	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture – Région de langue française	34,2
	33.11	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture – Région bruxelloise	20,3
	43.09	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture – Région de langue française	252,0
	43.10	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture – Région bruxelloise	62,9
	<b>Total pour l'activité 15</b>		<b>369,4</b>
<b>Total pour le programme 1</b>		<b>429,9</b>	

**Tableau 12**

**Ventilation des crédits affectés en 2001 à l'informatique (lecture publique) – Programme 5 de la division organique 22 (après le 1<sup>er</sup> ajustement budgétaire, en millions de francs belges)**

Activité	Allocation de base	Intitulé	Montant
51 – Aide au développement informatique	12.32	Dépenses de toute nature relatives aux frais de fonctionnement informatique, sous forme d'échanges dans le cadre du réseau de la lecture publique (décret du 28 février 1978)	2,0
	12.35	Dépenses de toute nature pour le développement et l'utilisation des multimédias dans les bibliothèques publiques	3,6
	52.11	Informatique – Subventions aux bibliothèques publiques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels complémentaires destinés à assurer la compatibilité des systèmes existants dans le sens du réseau de la lecture publique	0,0
	53.52	Informatique – Subventions aux bibliothèques publiques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels complémentaires destinés à assurer la compatibilité des systèmes existants dans le sens du réseau de la lecture publique – Réseau de langue française	4,4
	<b>Total pour l'activité 51</b>		<b>10,0</b>
<b>Total pour le programme 5</b>		<b>10,0</b>	

**Quelques données chiffrées pour le secteur de la lecture publique – Année de référence : 1999**

- **173** réseaux de lecture publique et environ **620** établissements fixes de prêt.
- **301 833** documents (livres, revues,...) acquis pour un montant total de **200 249 476** francs.
- **715 823** lecteurs.
- **18 033 272** prêts consentis.

Les tableaux 10 à 12 appellent les remarques suivantes :

- Les crédits réservés au Programme 2 – Lettres françaises et Promotion du Livre – (155,7 millions de francs) représentent **25,23 %** de l'ensemble des crédits affectés en 2001 à la division organique 22 (617,1 millions de francs)<sup>18</sup>.
- Ces mêmes crédits représentent **26,14 %** du budget global affecté au livre, aux lettres et à la lecture publique en Communauté Wallonie-Bruxelles (programmes 1, 2 et 5). Sur la totalité du budget consacré à la lecture publique (programmes 1 et 5), environ **85 %** sont consacrés à des subventions réglementaires. Cependant, l'application du décret sur l'organisation du service public de la lecture voudrait que **toutes les communes** de la Communauté Wallonie-Bruxelles soient couvertes par un réseau public de lecture et cela justifie déjà d'une augmentation significative des budgets. D'autre part, les montants des interventions forfaitaires de la Communauté Wallonie-Bruxelles dans les charges de personnel sont inférieurs à ceux des autres secteurs de la culture : **655 000 francs** par personne contre **800 000 francs** (soit **22,1% de plus**) dans les secteurs de la Jeunesse et de l'Éducation permanente. La politique d'animation dans et avec les bibliothèques devrait être renforcée et permettre de définir de nouvelles voies d'action dans la médiation entre les lecteurs potentiels et les documents mis à disposition par les bibliothèques. Enfin, des moyens beaucoup plus importants devraient être consacrés à la mise en réseau informatique des bibliothèques, au développement d'outils communs (catalogues, instruments de recherche, ...). Ceci nécessite aussi une augmentation des budgets du programme 5 dont le montant n'évolue pas.

En conclusion, le Conseil du livre constate que le budget affecté au livre et à la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles ne présente aucune marge de manœuvre permettant de développer de nouvelles politiques. **Il recommande dès lors au Gouvernement de dégager des crédits supplémentaires**, notamment pour :

- la création et la traduction littéraires ;
- le secteur de l'édition et de la librairie ;
- le réseau de lecture publique ;
- des activités nouvelles de promotion du livre et de la lecture ;
- la promotion du livre et de la lecture dans les écoles et dans les établissements chargés de la petite enfance ;
- de nouveaux modes d'intervention en faveur du livre et, en particulier, en faveur du livre de sciences humaines, du livre de jeunesse et du manuel scolaire.

---

<sup>18</sup> Pour rappel, cette division organique comprend 6 programmes :

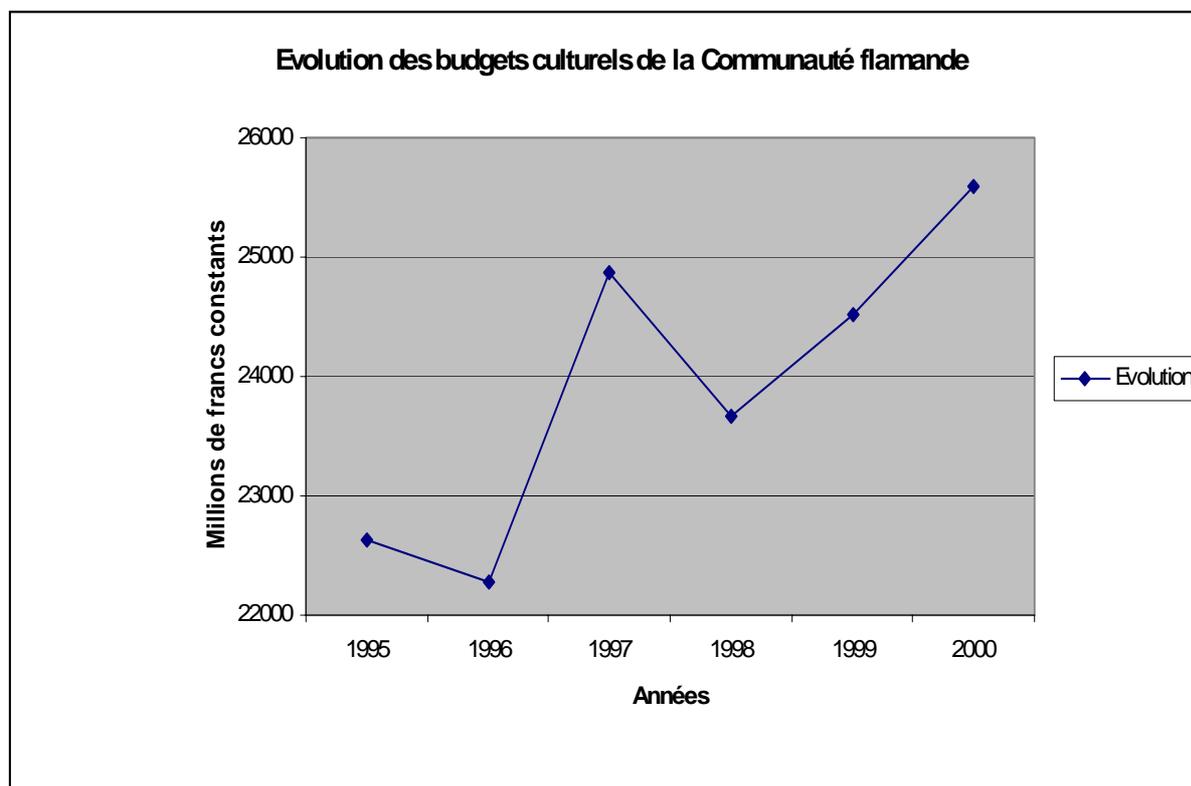
- Programme 0 : Subsistance Administration
- Programme 1 : Lecture publique
- Programme 2 : Lettres françaises et promotion du livre
- Programme 3 : Langues régionales endogènes
- Programme 4 : Promotion de la langue française
- Programme 5 : Informatique (aide au développement informatique des bibliothèques publiques)

### 3.2. Comparaison entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande <sup>19</sup>

**Tableau 13**<sup>20</sup>

**Evolution des budgets culturels de la Communauté flamande entre 1995 et 2000 (en millions de francs belges et en millions d'euros) <sup>21</sup>**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Total en francs courants</b>	22 632,9	22 729,9	25 791,1	24 782,9	25 969,2	27 779,7
<b>Total en euros</b>	561,05	563,46	639,34	614,35	643,76	688,64
<b>Total en francs constants</b>	22 632,9	22 270,8	24 864,8	23 666,9	24 524,9	25 583,7



<sup>19</sup> Les données qui suivent sont principalement tirées du site Internet du Ministère de la Communauté flamande (<http://www.vlaanderen.be>) et de l'édition 2001 du « Bilan de la culture » (Ministère de la Communauté Wallonie-Bruxelles).

<sup>20</sup> Les commentaires des tableaux 13 à 19 figurent en page 32.

<sup>21</sup> Ces budgets incluent les matières sportives et celles relatives aux Monuments et sites qui, en Communauté flamande, relèvent de l'administration culturelle.

La politique des lettres est aujourd'hui intégrée dans le programme **45.4** – « **Muziek, letteren en podiumkunsten** » - du budget du Ministère de la Communauté flamande.

#### **Tableau 14**

**Evolution du budget du programme « Muziek, letteren en podiumkunsten » entre 1998 et 2001 (en millions de francs)**

<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
2 981,20	3 138,30	3 393,50	3 773,90

La politique de la lecture publique est aujourd'hui intégrée dans le programme **45.2** – « **Volksontwikkeling en bibliotheken** » - du budget du Ministère de la Communauté flamande.

#### **Tableau 15**

**Evolution du budget du programme « Volksontwikkeling en bibliotheken » entre 1998 et 2001 (en millions de francs)**

<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
4 010,9	4 098,4	4 314,2	4 488,1

En Communauté flamande, les crédits affectés à la politique du livre et de la lecture sont donc répartis sur deux programmes totalement différents.

Les allocations de base concernant plus particulièrement la politique des lettres sont les suivantes :

**Tableau 16**

**Budget 2001 de la politique des lettres (en millions de francs)**

<b>A.B.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
12.20	Uitgaven voor de aankoop van letterkundige werken en van boeken en tijdschriften over kunst en kunstenaars <sup>22</sup>	0,9
33.01	Subsidies voor culturele en kunstkritische boeken, tijdschriften en andere uitgaven <sup>23</sup>	24,0
33.20	Subsidies voor kunstkritische en artistieke tijdschriften <sup>24</sup>	0,0
33.21	Subsidies aan projecten I.H.K. van leesbevordering en ter bevordering van de leescultuur <sup>25</sup>	25,7
33.52	Subsidie aan het centrum voor bibliografie van de Nederlandistiek <sup>26</sup>	4,8
34.01	Subsidies voor de honoraria van Nederlandstalige toneelauteurs (decreet 27.01.93) <sup>27</sup>	3,0
34.02	Subsidies voor de toekening van de vlaamse cultuurprijzen voor literatuur <sup>28</sup>	1,5
<b>41.02</b>	<b>Dotatie aan de Vlaams Fonds voor de letteren<sup>29</sup></b>	<b>145,8</b>
41.03	Dotatie aan de koninklijke Academie voor Nederlandse taal en letterkunde – Gent (Art.14 en 15 van decreet van 13/02/1980) <sup>30</sup>	5,8
<b>TOTAL</b>		<b>211,5</b>

On le voit, les crédits les plus importants sont affectés au « Vlaams Fonds voor de letteren ». Ce Fonds a été créé par un décret du 30 mars 1999. Ses missions correspondent en grande partie à celles assumées par le Service de la promotion des Lettres du Ministère de la Communauté Wallonie-Bruxelles (voir infra).

<sup>22</sup> Dépenses pour l'achat d'œuvres littéraires et de livres et revues sur l'art et les artistes.

<sup>23</sup> Subsidies pour des livres culturels et de critique artistique, revues et autres publications.

<sup>24</sup> Subsidies pour des revues artistiques et de critique d'art.

<sup>25</sup> Subsidies à des projets IHK de promotion de la lecture et de la culture livresque.

<sup>26</sup> Subsidies pour le centre de bibliographie de néerlandistique.

<sup>27</sup> Subsidies pour les rémunérations d'auteurs de théâtre néerlandophones (décret du 27.01.93)

<sup>28</sup> Subsidies pour l'attribution de prix littéraires flamands.

<sup>29</sup> Dotation à la Fondation flamande pour les lettres.

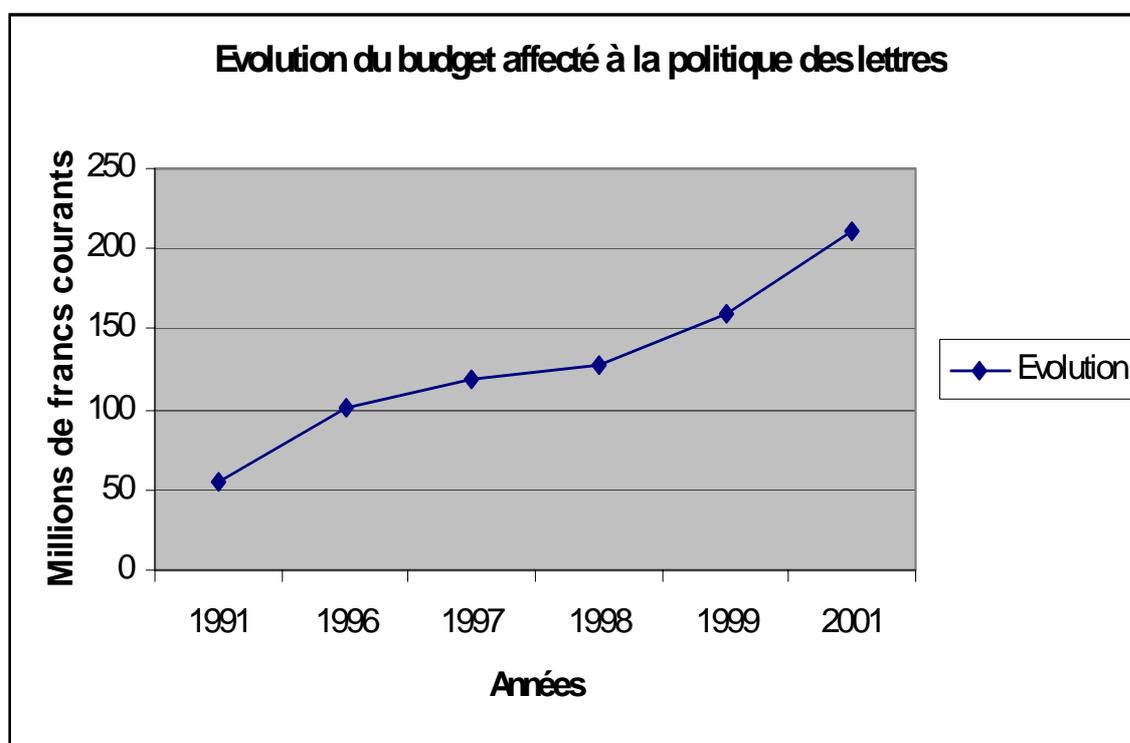
<sup>30</sup> Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature néerlandaise à Gand (art. 14 et 15 du décret du 13.02.80).

Entre 1991 à 2001, l'évolution des crédits affectés à la politique des lettres a progressé comme suit :

**Tableau 17**

**Evolution du budget affecté à la politique des lettres (en millions de francs)**

1991	1996	1997	1998	1999	2001
55,4	100,8	118,6	127,6	160,3	211,5



Les allocations de base concernant plus particulièrement la politique de la lecture publique sont les suivantes :

**Tableau 18**

**Budget 2001 de la politique de la lecture publique (en millions de francs)**

A.B.	Intitulé	Montant
12.20	Allerhande uitgaven voor volksontwikkeling en openbare bibliotheken met betrekking tot adviesorganen, promoties, vorming, studie-expertise en representatiekosten, cultuurspreiding en publicaties <sup>31</sup>	42,9
33.09	Subsidie aan de privaatrechtelijke nederlandstalige archief en documentatiecentra (decreet van 27/06/1985) <sup>32</sup>	59,9
33.17	Subsidie aan archief en documentatiecentra <sup>33</sup>	10,0
33.18	Subsidie aan het vlaams centrum voor openbare bibliotheken <sup>34</sup>	100,2
33.19	Subsidies voor salarissen voor het leidend en technisch personeel van de erkende privaatrechtelijke openbare bibliotheken (decreet van 19/06/1978) <sup>35</sup>	31,0
33.20	Subsidie aan de vzw Progebraille <sup>36</sup>	14,2
33.21	Subsidies voor het personeel, de werking en de collecties van de speciale openbare bibliotheken (decreet van 19/06/1978) <sup>37</sup>	45,5
34.01	Subsidies voor de toekenning van prijzen van de vlaamse gemeenschap voor volksontwikkeling, bibliotheken en culturele centra <sup>38</sup>	0,0
41.03	Dotatie aan de dienst met afzonderlijk beheer vlaams centrum voor openbaar bibliotheekwerk (decreet van 21 december 1994, art.36) <sup>39</sup>	0,0
<b>43.11</b>	<b>Subsidies voor salarissen voor het leidend en technisch personeel van de erkende openbare gemeentelijke en provinciale bibliotheken (decreet van 19/06/1978)<sup>40</sup></b>	<b>1 683, 4</b>
63.04	Subsidies voor de aankoop, de nieuwbouw, verbouwing en technische uitrusting van onroerende goederen voor de inrichting van openbare bibliotheken (decreet van 19/06/1978) <sup>41</sup>	0,0
<b>TOTAL</b>		<b>1 987,1</b>

On le voit, les crédits les plus importants sont affectés à l'A.B. 43.11 qui est destinée à la rémunération du personnel des bibliothèques. Le système est différent en Communauté Wallonie-Bruxelles où une partie seulement des rémunérations émerge au budget de la lecture publique.

<sup>31</sup> Publications de toute nature pour l'éducation permanente et pour les bibliothèques publiques à destination des organes de conseil, de promotion, de formation, d'expertise, et frais de représentation, de rayonnement culturel et publications y afférentes.

<sup>32</sup> Subsidies aux centres de documentation et d'archivage à statut privé (décret du 27.06.85).

<sup>33</sup> Subsidies aux centres de documentation et d'archivage.

<sup>34</sup> Subsidies au centre flamand pour les bibliothèques publiques.

<sup>35</sup> Subsidies pour les salaires du personnel dirigeant et technique des bibliothèques publiques agréées à statut privé (décret du 19.06.78).

<sup>36</sup> Subsidies à l'a.s.b.l. Progebraille.

<sup>37</sup> Subsidies pour le personnel, le fonctionnement et les collections des bibliothèques publiques spéciales (décret du 19.06.78).

<sup>38</sup> Subsidies pour l'attribution de prix de la Communauté flamande à l'éducation permanente pour les bibliothèques et les centres culturels.

<sup>39</sup> Dotation au service de la gestion séparée du centre flamand de bibliothéconomie (décret du 21.12.94, art.36)

<sup>40</sup> Subsidies pour le personnel dirigeant et technique des bibliothèques communales et provinciales agréées (décret du 19.06.78).

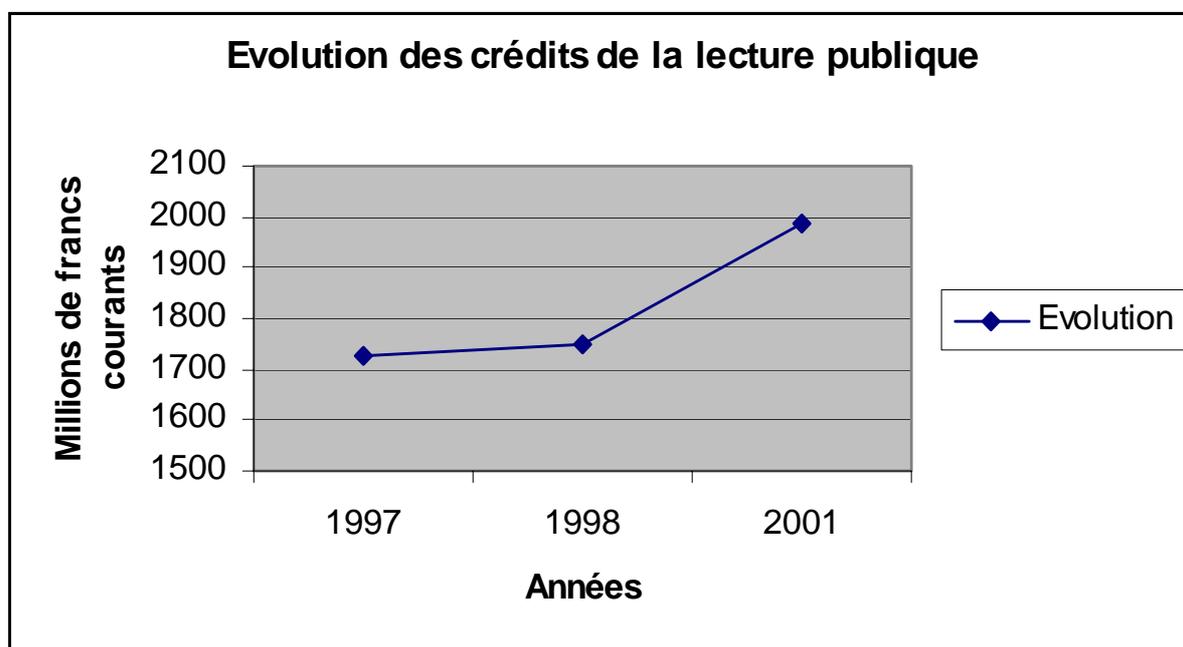
<sup>41</sup> Subsidies pour l'achat, la construction, la transformation et l'équipement technique de bien patrimoniaux pour la création de bibliothèques publiques (décret du 19.06.78).

Entre 1997 et 2001, l'évolution des crédits de la lecture publique se présente comme suit :

**Tableau 19**

**Evolution des crédits de la lecture publique (en millions de francs)**

1997	1998	2001
1 725,3	1 747,4	1 987,1



Les tableaux 13 à 19 appellent les remarques suivantes :

- Entre 1995 et 2000, le budget culturel total de la Communauté flamande est passé, **en francs constants**, de **22 632,9 millions** de francs à **25 583, 7 millions** de francs, soit une progression de **11, 53%**. A comparer avec :
  - la progression de **9%** des crédits culturels de l'ensemble des institutions belges observée entre 1995 et 1999 ;
  - la progression de **4,36%** observée en Communauté Wallonie-Bruxelles. Il convient cependant de relativiser la comparaison en fonction des données démographiques (environ 5,5 millions de néerlandophones et 4,5 millions de francophones) et dans la mesure où le budget culturel flamand inclut les matières sportives ainsi que les monuments et sites.
- En 2000, le budget culturel total de la Communauté flamande a représenté, **en francs courants**, **27 779, 7 millions** de francs contre 19 914, 8 millions de francs en Communauté Wallonie-Bruxelles, soit **28,31%** de plus qu'en Communauté Wallonie-Bruxelles. Il convient cependant de relativiser la comparaison pour la raison évoquée ci-dessus.
- Entre 1996 et 2001, le budget affecté à la promotion des lettres et du livre en Communauté flamande a **plus que doublé**, en francs courants. Il est en effet passé de 100, 8 millions de francs à 211, 5 millions de francs.
- Sur une période de 10 ans, entre 1991 et 2001, le budget affecté à la promotion des lettres et du livre en Communauté flamande a **à peu près quadruplé**, en francs courants. Il est en effet passé de 55,4 millions de francs à 211, 5 millions de francs.
- En 2001, le budget affecté à la lecture publique en Communauté flamande s'élève à **1 987,1 millions** de francs contre **439,9 millions** de francs en Communauté Wallonie-Bruxelles, soit **environ quatre fois plus** qu'en Communauté Wallonie-Bruxelles.
- Entre 1997 et 2001, le budget affecté à la lecture publique en Communauté flamande est passé, **en francs courants**, de **1 725, 3 millions** de francs à **1 987, 1 millions** de francs, soit une progression de **13, 17 %**.

En conclusion, le Conseil du livre constate que les budgets affectés à la politique du livre et de la lecture sont supérieurs, dans de notables proportions, en Communauté flamande. L'écart entre les deux Communautés ne fait que se creuser à la lumière de l'ajustement 2001 et du projet de budget 2002 de la Communauté flamande, qui prévoit une augmentation substantielle des moyens accordés au livre et à la lecture.

Il en va de même, dans une moindre mesure, des budgets affectés à la politique culturelle en général.

Le Conseil du livre recommande dès lors au Gouvernement de consentir un effort de rattrapage visant à atténuer les différences observées entre les deux Communautés.

## Tableau 20

Evolution des crédits alloués au « Vlaams Fonds voor de letteren » (en millions de francs)

1998	1999	2000	2001
0	23,0	130,8	145,8

## Tableau 21

Budget 2000 du « Vlaams Fonds voor de letteren » (en millions de francs)

Intitulé	Montant
Werkingskosten ( <i>frais de fonctionnement</i> )	15,7
Projecten 2000 ( <i>projets 2000</i> )	20,7
Vertalingen ( <i>traductions</i> )	9
Internationaal ( <i>International</i> )	11,1
Lit.verenigingen, manifestaties, focusptn ( <i>associations littéraires, manifestations, projets spécifiques</i> )	16,5
Littéraire productie subsidies ( <i>subsidies à la production littéraire</i> )	9,5
Aanvullende honoraria ( <i>rémunérations complémentaires</i> )	4,5
Littéraire tijdschriften ( <i>périodiques littéraires</i> )	11,2
Werk- en stimuleringsbeurzen ( <i>bourses de travail et d'encouragement</i> )	21,2
Auteurslezingen ( <i>lectures d'auteurs</i> )	11,4
<b>Total</b>	<b>130,8</b>

### Quelques données comparatives pour le secteur des lettres

- En 1999, le budget des bourses aux auteurs a atteint 21 200 000 francs en Communauté flamande contre 10 287 000 francs en Communauté Wallonie-Bruxelles.
- En 1999 toujours, le budget consacré en Flandre à la traduction littéraire s'élevait à 9 millions de francs contre 3 757 000 francs en Communauté Wallonie-Bruxelles.

En conclusion, le Conseil du livre constate que l'effort consenti par la Communauté flamande en matière de création, de traduction et de prix littéraires est très supérieur à ce qu'il est en Communauté Wallonie-Bruxelles. **Il recommande dès lors au Gouvernement de procéder à un rattrapage** dans ces domaines comme déjà signalé dans la conclusion du point 3.1 supra.

### 3.3. Comparaison entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et la France <sup>42</sup>

#### 3.3.1. Remarque préliminaire : la diversité des mécanismes en place

En France comme dans les autres pays européens, les mesures de soutien au livre et à la lecture pourraient être représentées graphiquement comme un ensemble de cercles concentriques, au centre duquel on trouverait les aides aux auteurs (aides à l'écriture et bourses), les aides à la traduction (ou, plus exactement, les aides à l'intraduction), et les aides aux maisons d'édition.

Un deuxième cercle correspondrait à l'aide à la diffusion de l'écrit ou l'aide à « l'aval » de la filière pour reprendre les termes de F. ROUET<sup>43</sup>: aides aux librairies, aides à l'extraduction, aides à la présence du livre à l'étranger, aides (ou participation) à des actions de promotion du livre (Foires, Salons, ...).

Un troisième cercle porterait lui davantage sur les achats de livres par les autorités et institutions publiques : achat de livres, en premier lieu, par les établissements de prêt mais également achat de livres par les écoles et établissements d'enseignement.

Un quatrième cercle concernerait enfin, non plus les budgets d'acquisition, mais les budgets de fonctionnement (personnel, bâtiments, dépenses informatiques, etc.) des établissements de prêt, des Instituts français à l'étranger et des autres institutions parties prenantes des actions de diffusion de l'écrit dont question ci-dessus.

A noter :

1. Une analyse budgétaire, même sommaire, fait clairement ressortir que ces différents cercles sont d'importance très inégales : le « noyau dur » de la promotion du livre et de la lecture – les aides à l'écriture, à la traduction et à l'édition – représentent ainsi, en France, à peine plus de 50 MFF(en Communauté Wallonie-Bruxelles, environ 40 millions de FB pour l'année 2001), alors que les interventions publiques relatives aux seuls achats de livres dans les établissements de prêt et dans les établissements d'enseignement, approchent eux de 1,5 milliard de francs français (plus de 9 GBEF). Plus – pourrait-on dire pour simplifier – on est proche du « noyau dur » de l'action publique, plus les montants en jeu semblent réduits et limités.

2. On ne peut,, par ailleurs, ignorer que ces quatre cercles prennent place dans un environnement plus large, caractérisé à la fois par le contexte réglementaire (prix du livre, droit de prêt, réglementation sur la reprographie, définition des programmes d'enseignement, ...) et fiscal (règles comptables spécifiques d'évaluation des stocks).

3. Il va sans dire que le travail de comparaison entre les politiques du livre mises en œuvre dans différentes entités nationales (ou fédérées) est fortement complexifié par la multiplicité et la diversité des mécanismes en place, d'autant qu'il convient de prendre en compte le fait que

- Il peut exister des différences profondes quant à l'origine des fonds mobilisés. Ainsi, en France, le financement du Centre National des Lettres est-il assuré à plus de 80 % par le Fonds National des Lettres, dont les ressources proviennent pour partie de montants liés à la taxe sur la reprographie et pour partie des montants liés à la taxe sur le chiffre d'affaires intérieur (hors export) des maisons d'édition françaises. Certains acteurs estiment ainsi – et aiment faire état publiquement de ce point de vue – que les interventions du CNL ressortent

<sup>42</sup> Cette partie de l'argumentaire a été réalisée par le LENTIC.

<sup>43</sup> ROUET François, *Le Livre, Mutations d'une industrie culturelle*, La Documentation française, Paris, 2000

plus d'un mécanisme redistributif à l'intérieur de la filière du livre, que d'un véritable mécanisme de soutien public ;

**Tableau 22**

**Centre National du Livre - Recettes**

(1998 – En MFF)

Fonds National du Livre	123
<i>dont :</i>	
<i>taxe sur la reprographie</i>	88
<i>taxe sur l'édition</i>	28
Remboursement de prêts	17
Subventions	8
Amortissements et divers	5
<b>Total général</b>	<b>153</b>

- certaines aides sont accordées à titre de subventions, d'autres à titre de prêts (d'avances récupérables) ou encore de prêts convertibles en subventions ; le taux de recouvrement de ces prêts ainsi que leurs modalités – existence et niveau du taux d'intérêt, ... - peuvent aussi être très variés ;

**Tableau 23**

**Centre National du Livre - Charges**

(1998 – En MFF)

Interventions	126
<i>dont :</i>	
<i>aides non remboursables – subventions</i>	103
<i>grandes opérations</i>	12
<i>prêts et avances aux éditeurs</i>	11
Divers (fonctionnement – personnel - ...)	20
Résultat	7
<b>Total général</b>	<b>153</b>

- les autorités compétentes sont enfin très nombreuses. En vertu des dispositions relatives à la décentralisation, une partie des aides du CNL est ainsi attribuée par le biais des DRAC ; et, surtout, les acquisitions de livres par les établissements de prêt sont essentiellement financées par les collectivités locales (communes, départements ou régions) ou par l'Education Nationale.

### **3.3.2. Le « noyau dur » de la promotion de l'écrit : les aides à l'écriture, à la traduction (intraduction) et à l'édition**

Les aides à l'écriture, à l'intraduction et à l'édition sont essentiellement du ressort du Centre National des Lettres.

- les aides aux auteurs (aux créateurs littéraires, aux auteurs d'essais, ...) passent à la fois par des années sabbatiques, des bourses création, ou encore – et de plus en plus – des bourses de découverte et d'encouragement. Elles peuvent également bénéficier aux traducteurs.

En 1998, 215 aides représentant quasiment 14 MFF (85 MBEF), auxquelles il convient d'ajouter les interventions dites « d'assistance culturelle » (4 MFF) ont ainsi été accordées.

- Comme le fait apparaître François ROUET, les aides aux projets de publication prennent, elles, essentiellement deux formes :
  - o Une stratégie de soutien global, généralement sous la forme de subventions, en faveur de genres (théâtre, poésie, actes de colloque, revues, ...) reconnus comme généralement déficitaires ;
  - o Des aides sélectives, autant sous forme de prêts remboursables que de subventions (50 % des frais de fabrication), destinées à soutenir des projets de qualité, dans des catégories éditoriales jugées moins fragiles économiquement (littérature, littérature de jeunesse, philosophie, ouvrages scientifiques, bandes dessinées, ...)

Chaque année 800 ouvrages sont ainsi aidés soit, environ une nouveauté sur trente, ainsi que 350 revues. Les éditeurs ont bénéficié, de la sorte, en 1998, de 28 millions de francs français (172 MBEF) d'aides directes du CNL.

Par ailleurs, le soutien aux éditeurs peut également s'exprimer par des mesures en faveur, non de projets de publication, mais en faveur des maisons d'édition elles-mêmes. Une aide dite « structurelle » peut en effet être accordée pour soutenir les maisons d'édition indépendantes, et particulièrement dynamiques sur le plan culturel (1,1 MFF, soit 7 MBEF, en 1998). Par ailleurs, l'IFCIC dispose désormais d'un « guichet édition », qui lui permet d'apporter sa garantie à des prêts consentis par des maisons d'édition petites ou moyennes.

Au-delà des aides ou des prêts qu'il accorde, le CNL prend également des initiatives, quasiment d'ordre éditorial, sur de grands projets de publications (7,1 MFF en 1998).

**Tableau 24****Les aides « en amont » de la filière****(1998 – En MFF)°**

Aides à l'écriture	17,9
<i>dont :</i>	
<i>bourses aux créateurs littéraires</i>	8,9
<i>bourses aux chercheurs-essayistes</i>	2,6
<i>bourses aux traducteurs</i>	1,4
<i>autres</i>	1,0
<i>assistance culturelle</i>	4,0
Aides à la publication	19,6
<i>dont :</i>	
aides à l'édition : poésie, théâtre, ...	2,6
<i>aides aux revues</i>	8,6
<i>aides aux actes de colloques</i>	1,0
<i>aides à la traduction</i>	7,4
Prêts et avances à la profession	9,9
<i>Prêts et avances aux éditeurs (publications)</i>	8,8
<i>Prêts et avances « structurels »</i>	1,1
Grands projets	7,1
<b>Total</b>	<b>54,5</b>

Pour autant que l'on accepte de sommer subventions et avances remboursables, l'ensemble des aides accordées « en amont » de la filière du livre a donc représenté près de 55 MFF (340 MBEF) en 1998.

### 3.3.3. Les aides en AVAL : les aides aux librairies et les aides à l'exportation et au rayonnement culturel

Parallèlement à ces aides « amont », les pouvoirs publics interviennent également « en aval » de l'activité d'édition, pour faciliter la diffusion des ouvrages.

- Depuis le début des années 80, parallèlement à l'existence de la loi sur le prix unique du livre et de mécanismes fiscaux particulièrement avantageux, les librairies indépendantes sont susceptibles de bénéficier de différents mécanismes de soutien :
  - o aides « structurelles » du CNL sous forme de prêts sans intérêts (2 MFF, soit 12 millions BEF en 1998) ;
  - o aides individuelles gérées, de façon décentralisée, par les DRAC (entre 5 et 10 MFF – 30 à 60 MBEF, en 1998) ;
  - o aides à la constitution de fonds thématiques
  - o facilités d'accès aux garanties bancaires
  
- L'autre forme de soutien de l'aval de la filière – de loin, d'ailleurs, la plus importante – concerne la présence des éditeurs français sur les marchés étrangers. Gérés autrefois dans le cadre du « Fonds culturel », ces aides, qui ne dépendent qu'à la marge du CNL (pour les aides à l'extraduction : *cf. infra*), sont multifformes :
  - o aides à l'édition d'ouvrages et d'auteurs français en langue étrangère (aides à l'extraduction : 4,6 MFF pour 376 ouvrages en 1998) ;
  - o subventions et aides à la formation au profit des librairies françaises à l'étranger ;
  - o aides à la publication d'ouvrages adaptés aux marchés étrangers, notamment aux marchés africains (édition d'ouvrages à prix modéré) ;
  - o soutien à la présence et aux efforts promotionnels des éditeurs français sur les marchés étrangers (par le biais de France Edition) ;
  - o aides à la distribution et au transport d'ouvrages soit vers les territoires français non-métropolitains (DOM-TOM), soit vers l'étranger.

Le montant exact des aides qui relèvent non du Ministère de la Culture et de la Communication mais des Affaires étrangères, n'est pas connu avec précision. Il aurait néanmoins été proche de 50 MFF (308 MBEF) en 1998.

- Enfin, il faut relever l'organisation de (ou le soutien à) diverses activités promotionnelles sur le marché français – salons, animations, colloques, ...

**Tableau 25****Les aides « en aval » de la filière****(1998 – En MFF)**

Prêts et avances aux librairies	1,9
Subventions pour le développement de la vie littéraire en région	9,5
Aides sélectives aux fonds en librairies	0,7
Aides à l'extraduction	4,6
Aides à la diffusion <i>dont :</i> <i>aides sélectives aux fonds en librairies à l'étr.</i> <i>publications pr. la diffusion du livre français</i> <i>diffusion par moyens audiovisuels</i>	2,9  0,9 0,6 1,4
Aides à la présence du livre français à l'étranger (Affaires étrangères)	50,0 (est.)
Soutien à la vie littéraire <i>dont :</i> <i>aides aux associations</i> <i>aides au développement des échanges littéraires</i>	P.M.  1,0 1,8
<b>Total</b>	<b>70 à 100 (est.)</b>

### 3.3.4 Les acquisitions de livres

Troisième niveau d'intervention après les actions en amont et en aval de la filière : les achats de livres par les institutions publiques : Bibliothèque Nationale, bibliothèques municipales et départementales (« lecture publique »), bibliothèques universitaires (B.U.) et établissements d'enseignement.

Une des conséquences – mais bien évidemment ce n'est pas la seule – des acquisitions de livres/revues par les institutions publiques consiste à réduire les risques encourus par les maisons d'édition en leur garantissant un volume minimal de ventes, et – dans un certain nombre de cas – à soutenir les points de vente dans lesquelles se fournissent les bibliothèques, écoles et universités.

Etant donné la multiplicité des pouvoirs organisateurs (communes, départements, régions, Etat) le montant global de ces acquisitions n'est pas connu avec certitude. Sachant que les achats des bibliothèques communales s'élevaient à environ 350 MFF (plus de 2 GBEF) en 1998, et ceux des bibliothèques départementales à 103 MFF (630 MBEF), on peut cependant estimer le montant de l'ensemble des acquisitions de livres/revues par les institutions publiques françaises à environ 1,9GFF (près de 12 GBEF) par an, soit nettement plus que l'ensemble du marché du livre de langue française en Belgique.

**Tableau 26**

#### **Les acquisitions de livres et revues par les établissements publics**

(1998 – En MFF)

Pouvoir	Intervention	Montant
Communes	Bibl. municipales	345
	Ecoles	20
Départements	Bibl. départementales (BDP)	103
	Ecoles	280
	Collèges	60
Régions	Lycées	215
Etat	Bibl. Nationale (B.N.F.)	80
	Collèges	420
	Universités (droits étudiants)	360 <sup>44</sup>
<b>Ensemble</b>		<b>1.900 (est.)</b>

<sup>44</sup> Livres et périodiques.

### **3.3.5. Le fonctionnement des institutions liées au livre**

Comme mentionné plus haut, les acquisitions de livres – quel qu'en soit le montant – ne constituent qu'une des conséquences de la présence des établissements de prêt et des institutions d'enseignement, sur le marché du livre. 200 millions d'actes de prêt (ou, plus exactement de volumes prêtés) se soldent en effet à la fois par des conséquences positives (promotion du livre) et négatives (substitution achat – emprunt) sur les ventes de livres.

Par ailleurs, il conviendrait, pour être complet, de prendre en compte non seulement les fonctions de diffusion mais également d'archivage et de conservation des établissements de prêt, tout particulièrement de la Bibliothèque Nationale.

C'est donc, en toute logique, le budget global de fonctionnement (personnel, bâtiments, dépenses informatiques, ...) des établissements de prêt (voire des autres institutions publiques liées à la diffusion du livre) qu'il conviendrait d'apprécier. Cette donnée, qui nécessiterait d'agréger des chiffres provenant des différentes autorités de tutelle, n'est cependant pas en l'état actuel disponible. Selon toute vraisemblance, ce montant devrait cependant être largement supérieur aux budgets d'acquisition eux-mêmes.

On retiendra cependant que, pour 2001, le budget d'intervention de l'Etat pour le livre et la lecture s'élève à 1.132 MFF (près de 7 GBEF), dont quasiment 1 milliard de francs (6,15 GBEF) pour les seules bibliothèques municipales et départementales, montant réparti conjointement par la Direction du Livre et de la Lecture (D.L.L.) et la Direction Générale des Collectivités Locales (D.G.C.L.). A ce chiffre vient s'ajouter la subvention de l'Etat à la B.N.F. (617 MFF, soit 3,8 GBEF, en 2000), ce qui porte le montant global des interventions de l'Etat pour l'ensemble du secteur du livre à 1,8 GFF (11 GBEF).

### **3.3.6. Comparaison France – Communauté Wallonie-Bruxelles**

Pour autant que l'on s'accorde à analyser la politique publique du livre, en cercles concentriques, ainsi que nous l'avons suggéré, le rapprochement entre la situation française et la situation connue en Belgique francophone fait sans doute ressortir les trois éléments suivants :

1. C'est d'abord la cohérence, malgré son aspect multiforme de la politique du livre en France qu'il convient de souligner. Chaque niveau de l'intervention publique – depuis ce que nous avons appelé son « noyau dur » (l'aide à la création et à l'édition) jusqu'aux dispositifs fiscaux – démontre l'existence d'une réelle politique volontariste en la matière.
2. Le livre n'en reste pas moins, en France comme en Belgique, le parent pauvre pourrait-on dire de la politique culturelle. Le rapprochement des budgets respectifs du C.N.C et du C.N.L. est extrêmement parlant à cet égard.
3. L'étude de ce que nous avons appelé le « noyau dur » de l'intervention publique ne met pas en évidence une faiblesse particulière de l'intervention de la CFB à ce niveau. Par contre, il semble que plus on s'éloigne du centre de l'action publique, plus la situation connue dans l'espace Wallonie-Bruxelles se révèle insatisfaisante. On ne peut notamment qu'être frappé, à cet égard, par l'importance des budgets d'acquisition des bibliothèques et autres institutions publiques françaises – près de 12 GBEF – qui, bien que largement en dessous des chiffres connus dans les pays nordiques et anglo-saxons, constitue non seulement un vecteur de développement pour les établissements de prêt, mais aussi un point d'appui capital pour les maisons d'édition, et, parfois, pour les points de vente locaux du livre.

### 3.4. Comparaison entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et le Québec <sup>45</sup>

**Tableau 27**

Répartition des fonds par secteurs artistiques en 1999-2000 (en millions de francs belges)

Secteur	Montant <sup>46</sup>	Pourcentage
Théâtre	652,73	35,5%
Musique	553,97	30,2%
Arts visuels et arts médiatiques	293,22	16,0%
Danse	232,36	12,6%
<b>Littérature</b>	<b>68,43</b>	<b>3,7%</b>
Arts multidisciplinaires	32,76	1,8%
Autres activités	3,51	0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 836,98</b>	<b>100%</b>

**Tableau 28**

Répartition des fonds au sein du secteur « Littérature » en 1999-2000 (en millions de francs belges)

Poste	Montant	Pourcentage
Bourses aux auteurs et écrivains	28,99	42,4%
Périodiques culturels	18,14	26,5%
Promotion de la création littéraire québécoise	3,61	5,3%
Événements nationaux et internationaux	6,07	8,9%
Diffuseurs spécialisés	0,74	1,0%
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	10,88	15,9%
<b>TOTAL</b>	<b>68,43</b>	<b>100%</b>

<sup>45</sup> Les informations qui suivent sont principalement tirées du site Internet de l'Observatoire québécois de la culture et des communications (<http://www.stat.gouv.qc.ca>).

<sup>46</sup> Les montants donnés dans ce tableau et dans les suivants sont calculés au cours de 1 CAD = 31,69 BEF (cours au 05/07/01).

Le tableau 28 montre notamment la part importante (**42,9%**) réservée dans le budget « Littérature » québécois à l'octroi de bourses aux auteurs et écrivains, soit à l'aide à la **création**. Cette part est bien moindre en Communauté Wallonie-Bruxelles (voir supra).

Comme déjà indiqué dans les conclusions des point 3.1. et 3.2 ci-dessus, le Conseil du Livre recommande dès lors au Gouvernement de consentir un effort particulier dans ce domaine.

**Tableau 29**

**Ventes finales de livres neufs selon la catégorie de point de vente de janvier à mai 2001 (en millions de francs belges)**

	Editeurs	Distributeurs	Libraires	Grande diffusion		Ventes totales
				Grandes surfaces	Autres points de vente	
<b>Janvier</b>	190,62	95,45	1 285,15	162,93	21,10	<b>1 755,25</b>
<b>Février</b>	240,71	65,43	723,27	174,04	32,86	<b>1 236,31</b>
<b>Mars</b>	254,90	81,99	720,21	228,60	43,46	<b>1 329,16</b>
<b>Avril</b>	253,94	61,36	730,03	208,07	40,03	<b>1 293,43</b>
<b>Mai</b>	263,18	47,72	728,10	163,19	31,67	<b>1 233,86</b>
<b>Total</b>	<b>1 203,35</b>	<b>351,95</b>	<b>4 186,76</b>	<b>936,83</b>	<b>169,12</b>	<b>6 848,01</b>

**Tableau 30**

**Ventes de livres neufs par les librairies de janvier à mai 2001 (en millions de francs belges)**

	Ventes aux collectivités		Ventes aux particuliers		Ventes totales
	Livres généraux	Manuels scolaires et livres didactiques	Ventes directes	Ventes par correspondance	
<b>Janvier</b>	131,14	16,83	1 065,52	71,67	<b>1 285,13</b>
<b>Février</b>	122,82	11,96	579,03	9,46	<b>723,24</b>
<b>Mars</b>	148,87	9,39	552,79	9,17	<b>720,20</b>
<b>Avril</b>	132,64	10,46	575,44	11,47	<b>730,01</b>
<b>Mai</b>	137,16	17,31	561,57	12,05	<b>728,09</b>
<b>Total</b>	<b>672,64</b>	<b>65,95</b>	<b>3 334,35</b>	<b>113,82</b>	<b>4 186,76</b>

Les tableaux 29 et 30 montrent l'importance de la vente de livres neufs au Québec. Pour les cinq premiers mois de l'année 2001, celle-ci s'établit à près de **7 milliards** de francs belges. Dans une certaine mesure, ce montant peut être comparé aux **8 milliards 381 millions** que représente le marché du livre de langue française en Belgique pour l'ensemble de l'année 2000 (voir point 2 supra).

Le tableau 30 montre plus particulièrement le rôle joué par les librairies dans les ventes de livres neufs au Québec. Ces ventes dépassent les **4 milliards** de francs belges et représentent quelque **61%** de l'ensemble des ventes.

En Communauté Wallonie-Bruxelles, pour l'année 2000, les ventes opérées par les librairies s'établissent à **4 milliards 273 millions** de francs belges<sup>47</sup>, ce qui représente quelque **51%** de l'ensemble des ventes.

Au vu des chiffres qui précèdent, le Conseil du livre recommande au Gouvernement d'apporter un soutien accru aux librairies de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

**Tableau 31**

**Evolution du financement des bibliothèques publiques autonomes 1995-1998 (en millions de francs belges)**

	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
Revenus d'opération	195,73	221,76	246,42	261,20
Aide privée	2,21	3,13	3,67	3,30
Aide publique	4 137,44	4 144, 24	4 266,18	4 001,27
<b>TOTAL</b>	<b>4 335,38</b>	<b>4 369,13</b>	<b>4 516,27</b>	<b>4 265,77</b>

**Tableau 32**

**Rémunération et avantages sociaux du personnel des bibliothèques publiques autonomes 1995-1998 (en millions de francs belges)**

<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
2 553,23	2 581,30	2 626,66	2 581,68

**Tableau 33**

**Financement des bibliothèques publiques autonomes 1995-1998, après déduction des rémunérations et avantages sociaux (en millions de francs belges)**

<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>
1 782,15	1 787,83	1 889,61	1 684,09

<sup>47</sup> Chiffre communiqué par le LENTIC.

### Quelques données comparatives pour le secteur de la lecture publique<sup>48</sup>

- En 1996, le financement public des bibliothèques s'élevait au Québec à **882 francs belges par habitant** contre **334 francs belges par habitant** en Communauté Wallonie-Bruxelles (en ce compris les budgets de lecture publique communaux et provinciaux).
- Le pourcentage de population desservie par les bibliothèques publiques est de **91%** au Québec contre **68%** en Communauté Wallonie-Bruxelles bien que le Québec soit 10 fois plus étendu que la Communauté Wallonie-Bruxelles.
- Les taux de fréquentation de la population sont de **31%** au Québec contre **12,7%** en Communauté Wallonie-Bruxelles.
- Le nombre de prêts par habitant représente au Québec **le double** de ce qu'il représente en Communauté Wallonie-Bruxelles

---

<sup>48</sup> Ces données sont tirées de *Les Bibliothèques publiques en Belgique. Points de comparaison avec le Québec*, Québec, Université de Montréal, 2000.

## Conclusion

Le Conseil du livre espère que les trois types d'arguments développés dans le présent document suffiront à convaincre le Gouvernement de la nécessité d'un refinancement rapide et substantiel de la promotion du livre et de la lecture en Communauté Wallonie-Bruxelles.

Seul un tel refinancement permettrait de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour développer les nouvelles politiques que l'ensemble du secteur - éditeurs, libraires, bibliothécaires, ... - appelle de ses vœux depuis plusieurs années.

Les dossiers nouveaux que le Conseil du livre considère comme prioritaires sont les suivants :

- le soutien au livre de sciences humaines (cf. l'avis n°26)<sup>49</sup> ;
- la promotion du manuel scolaire (cf. l'avis n°25) ;
- le soutien au livre de jeunesse<sup>50</sup> ;
- le soutien au développement des technologies de l'information et de la communication dans les domaines du livre et de la lecture.

---

<sup>49</sup> De manière générale, l'édition du livre du savoir souffre d'une faiblesse de développement évidente en Communauté Wallonie-Bruxelles ainsi que l'a démontré l'étude de M. Alain Esterzon, consultant en économie du livre. En Communauté Wallonie-Bruxelles, le livre du savoir représente un chiffre d'affaires annuel de **1 057, 60 millions** de francs. En Communauté flamande, ce même secteur représente un chiffre d'affaires de **3 033, 56 millions** de francs, soit près du triple. En France, ce chiffre d'affaires est estimé à **27 728,65 millions** de francs, soit 25 fois plus qu'en Communauté Wallonie-Bruxelles.

Dans son ouvrage intitulé *Communauté Bruxelles-Wallonie. Quelles politiques culturelles* (Editions Quorum, 2000), pp. 301-302, Alain de Wasseige propose de doubler voire de tripler les moyens alloués à l'actuelle commission des lettres dont les compétences devraient être élargies notamment à l'édition du savoir.

<sup>50</sup> Une étude à ce sujet, réalisée pour le compte du Service de la promotion des lettres, est actuellement en cours. Cette étude, accompagnée de propositions concrètes visant à développer le livre de jeunesse, sera transmise dès que possible à Monsieur le Ministre des Arts et des Lettres.

En outre, le Conseil du livre recommande qu'un soutien accru soit apporté :

- à la librairie de qualité<sup>51</sup> ;
- à l'édition<sup>52</sup> ;
- à la création et à la traduction littéraires<sup>53</sup> ;
- à la promotion du livre et de la lecture dans les écoles et dans les établissements chargés de la petite enfance;
- au réseau de lecture publique ;
- aux initiatives visant à promouvoir le livre et la lecture.

Enfin, comme déjà indiqué dans le préambule, le Conseil du livre rappelle que le refinancement qu'il escompte ne trouvera sa pleine efficacité que s'il s'accompagne d'une politique concertée et intégrée du livre et de la lecture incluant plusieurs compétences ministérielles tant communautaires que fédérales ou régionales :

- au niveau communautaire : *arts et lettres, éducation* (par exemple pour la promotion du manuel scolaire) ,*petite enfance, éducation permanente, ...* ;
- au niveau fédéral : *économie* (par exemple pour le prix fixe du livre ou l'harmonisation du taux de TVA sur le livre), *justice* (par exemple pour l'exemption du droit de prêt), *communication* (principalement pour l'accès des bibliothèques publiques à l'internet), ...
- au niveau régional : *économie* (pour les matières liées à l'exportation, pour le soutien à la création d'entreprises, ... ), ...

Une telle politique concertée et intégrée paraît seule à même d'éviter la dispersion des budgets consacrés au livre et à la lecture et de concourir à une nouvelle utilisation, optimale, des moyens disponibles.

---

<sup>51</sup> En dehors des prêts et subventions octroyés aux libraires dans le cadre du Fonds d'aide à la diffusion. Les moyens de ce Fonds pourraient par ailleurs être sensiblement augmentés dans le cadre d'un programme pluriannuel, ainsi que le suggère Alain de Wasseige dans l'ouvrage déjà cité (p.302). Selon l'auteur, il y a urgence si l'on veut ne fût-ce que maintenir un réseau minimum de librairies de qualité.

<sup>52</sup> En dehors des prêts octroyés aux éditeurs dans le cadre du Fonds d'aide à l'édition. Les moyens de ce Fonds pourraient par ailleurs être triplés dans le cadre d'un programme pluriannuel, ainsi que le suggère également Alain de Wasseige (p.302). En effet, les moyens actuellement disponibles ne facilitent l'édition que d'une quarantaine d'ouvrages par an.

<sup>53</sup> « Il y a lieu de rééquilibrer, en faveur de la création, les aides en matière de lettres. (...) Les bourses à l'écriture doivent être augmentées quant à leur nombre et à leurs montants. (...) Dans un souci de diffusion des écrivains au niveau international, on renforcera, plus que cela ne l'est actuellement, la traduction d'auteurs vivants.» (Alain de Wasseige, *op.cit.*, p.303)

## Récapitulatif des tableaux budgétaires

<b>Tableau 1</b> .....	<b>6</b>
<i>Evolution du marché du livre de langue française en Belgique</i>	
<b>Tableau 2</b> .....	<b>7</b>
<i>Part de marché des éditeurs belges</i>	
<b>Tableau 3</b> .....	<b>9</b>
<i>Evolution budgétaire de trois grands secteurs culturels de 1950 à 1996</i>	
<b>Tableau 4</b> .....	<b>10</b>
<i>Budget 2001 de la politique du livre et de la lecture – division organique 22</i>	
<b>Tableau 5</b> .....	<b>11</b>
<i>Evolution du budget de la politique du livre et de la lecture – division organique 22 – de 1995 à 2000</i>	
<b>Tableau 6</b> .....	<b>12</b>
<i>Evolution du budget de la politique du livre et de la lecture – division organique 22 – par rapport aux autres grands secteurs de la politique culturelle envisagés de manière globale</i>	
<b>Tableau 7</b> .....	<b>15</b>
<i>Evolution du budget de la politique du livre et de la lecture – division organique 22 – par rapport aux autres grands secteurs de la politique culturelle envisagés de manière restrictive</i>	
<b>Tableau 8</b> .....	<b>17</b>
<i>Situation, en millions de francs courants et en pourcentages, des budgets alloués à la politique du livre et de la lecture de 1995 à 2000 par rapport à l'ensemble des crédits culturels</i>	
<b>Tableau 9</b> .....	<b>18</b>
<i>Situation, en millions de francs constants et en pourcentages, des budgets alloués à la politique du livre et de la lecture de 1995 à 2000 par rapport à l'ensemble des crédits culturels</i>	
<b>Tableau 10</b> .....	<b>21</b>
<i>Ventilation des crédits affectés en 2001 aux lettres françaises et à la promotion du livre - programme 2 de la division organique 22</i>	
<b>Tableau 11</b> .....	<b>22</b>
<i>Ventilation des crédits affectés en 2001 à la lecture publique - programme 1 de la division organique 22</i>	
<b>Tableau 12</b> .....	<b>23</b>
<i>Ventilation des crédits affectés en 2001 à l'informatique (lecture publique) - programme 5 de la division organique 22</i>	
<b>Tableau 13</b> .....	<b>26</b>
<i>Evolution des budgets culturels de la Communauté flamande entre 1995 et 2000</i>	
<b>Tableau 14</b> .....	<b>27</b>
<i>Evolution du budget du programme « Muziek, letteren en podiumkunsten » entre 1998 et 2001</i>	
<b>Tableau 15</b> .....	<b>27</b>
<i>Evolution du budget du programme « Volksontwikkeling en bibliotheken » entre 1998 et 2001</i>	
<b>Tableau 16</b> .....	<b>28</b>
<i>Budget 2001 de la politique des lettres en Communauté flamande</i>	

<b>Tableau 17</b> .....	<b>29</b>
<i>Evolution du budget affecté à la politique des lettres en Communauté flamande entre 1991 et 2001</i>	
<b>Tableau 18</b> .....	<b>30</b>
<i>Budget 2001 de la politique de la lecture publique en Communauté flamande</i>	
<b>Tableau 19</b> .....	<b>31</b>
<i>Evolution du budget affecté à la lecture publique en Communauté flamande entre 1997 et 2001</i>	
<b>Tableau 20</b> .....	<b>33</b>
<i>Evolution des crédits alloués au « Vlaams Fonds voor de letteren » entre 1998 et 2001</i>	
<b>Tableau 21</b> .....	<b>33</b>
<i>Budget 2000 du « Vlaams Fonds voor de letteren »</i>	
<b>Tableau 22</b> .....	<b>35</b>
<i>Centre national du livre (France) – Recettes 1998</i>	
<b>Tableau 23</b> .....	<b>35</b>
<i>Centre national du livre (France) – Charges 1998</i>	
<b>Tableau 24</b> .....	<b>37</b>
<i>Les aides « en amont » de la filière (France) - 1998</i>	
<b>Tableau 25</b> .....	<b>39</b>
<i>Les aides « en aval » de la filière (France) - 1998</i>	
<b>Tableau 26</b> .....	<b>40</b>
<i>Les acquisitions de livres et revues par les établissements publics (France) – 1998</i>	
<b>Tableau 27</b> .....	<b>42</b>
<i>Répartition des fonds par secteurs artistiques en 1999-2000 (Québec)</i>	
<b>Tableau 28</b> .....	<b>42</b>
<i>Répartition des fonds au sein du secteur « Littérature » en 1999-2000 (Québec)</i>	
<b>Tableau 29</b> .....	<b>43</b>
<i>Ventes finales de livres neufs selon la catégorie de point de vente de janvier à mai 2001 (Québec)</i>	
<b>Tableau 30</b> .....	<b>43</b>
<i>Ventes de livres neufs par les librairies de janvier à mai 2001 (Québec)</i>	
<b>Tableau 31</b> .....	<b>44</b>
<i>Evolution du financement des bibliothèques publiques autonomes entre 1995 et 1998 (Québec)</i>	
<b>Tableau 32</b> .....	<b>44</b>
<i>Rémunération et avantages sociaux du personnel des bibliothèques publiques autonomes entre 1995 et 1998 (Québec)</i>	
<b>Tableau 33</b> .....	<b>44</b>
<i>Financement des bibliothèques publiques autonomes entre 1995 et 1998, après déduction des rémunérations et avantages sociaux (Québec)</i>	